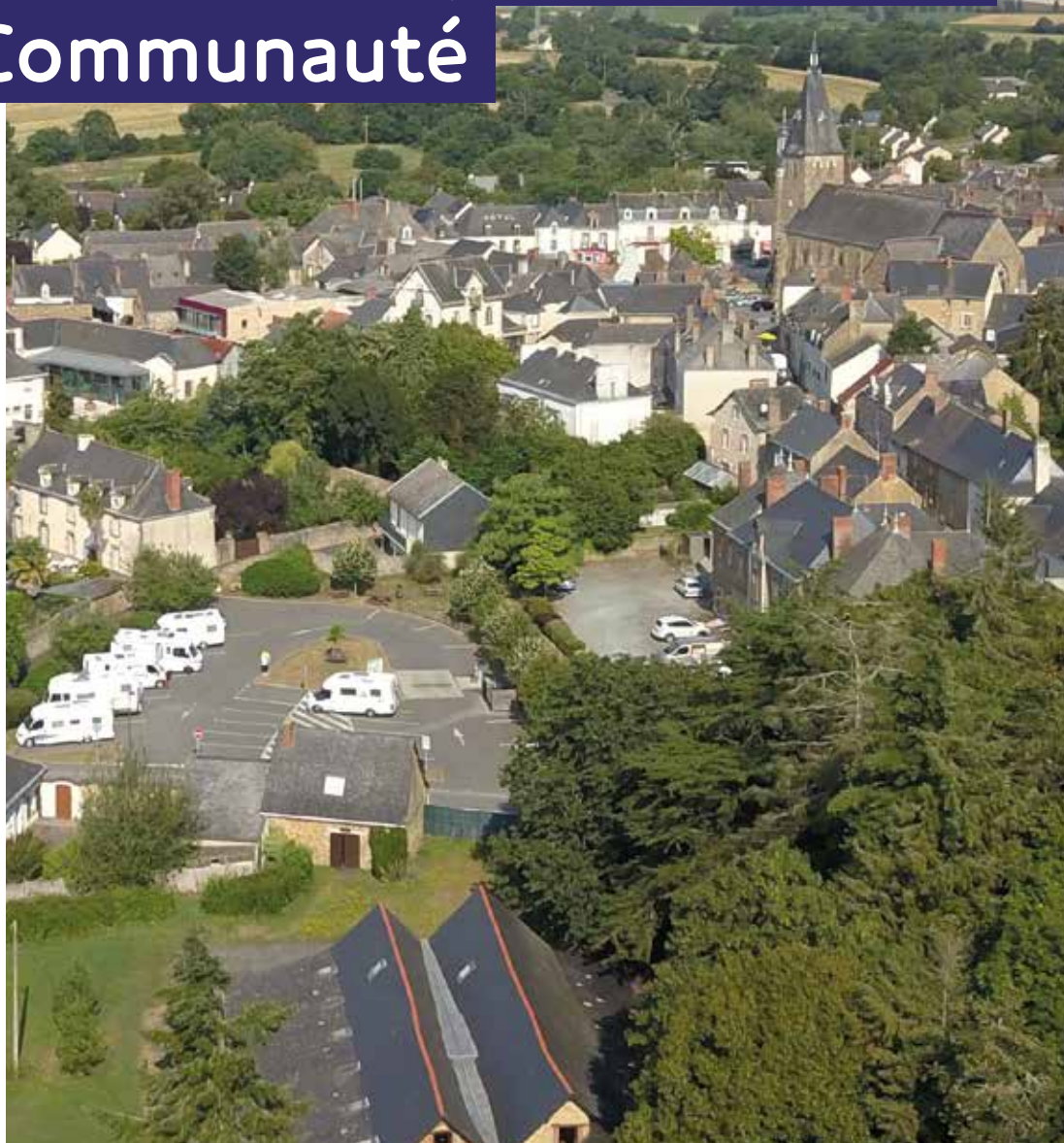




PROJET DE TERRITOIRE

La feuille de route de Bretagne porte de Loire Communauté



“ Il n’est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va.”

Sénèque

Un projet de territoire c’est se fixer collectivement, l’ensemble des Communes et leur Communauté commune, un **chemin commun vers une finalité espérée**. C’est un travail difficile, d’effort prospectif et de consensus pour une vision qui dépasse les clochers. En 2018, Bretagne porte de Loire Communauté avait réussi à se fixer cet horizon, bien avant beaucoup d’autres Communautés de communes, en s’engageant dans un processus démocratique, participatif et progressif.

Ce jeune projet de territoire, les nouveaux élus l’ont retravaillé en 2021, souhaitant donner ainsi une suite aux remises en cause nécessaires après la crise des gilets jaunes ou la crise sanitaire. **Toujours cette nécessité politique de connaître son passé pour parler du futur**. Toujours cet impératif de connaître le diagnostic, en première partie, pour construire un projet d’avenir, en deuxième partie.

Le résultat c’est un projet **ambitieux** dans les buts à atteindre ; **généreux** dans la philosophie ; **actuel** dans les actions à mener ; **respectueux** de notre terre dans son impact.

Bretagne porte de Loire Communauté, territoire dynamique, se veut accueillante pour de nouveaux habitants et des entreprises, en proposant un aménagement du territoire respectueux de l’environnement et du cadre de vie.

Son ambition est d’assurer un accès équitable aux équipements, aux services et à l’emploi pour tous ses habitants. La qualité de vie est le premier critère d’évaluation de sa politique, en coordination avec le projet de chaque Commune membre.

Nous avons maintenant à nous mobiliser pour **le rendre concret**, pour le territoire, pour les habitants, pour les générations futures.



Vincent Minier
Président de
Bretagne porte de Loire
Communauté

PARTIE 1

Diagnostic de territoire

- 06 — Le territoire et le cadre de vie
- 08 — Le territoire et sa dynamique démographique
- 20 — Le territoire et son économie
- 28 — Synthèse des forces et faiblesses

PARTIE 2

Projet de territoire

- 33 — Bretagne porte de Loire Communauté : une institution connue et reconnue
- 34 Axe 1 – S'appuyer sur la mutualisation pour améliorer le service
- 34 Axe 2 – Faire de Bretagne porte de Loire Communauté une tête de réseau
 comme support de développement
- 35 — Un cadre de vie préservé et un territoire économe
- 36 Axe 1 – Rendre les bourgs plus attractifs
- 36 Axe 2 – Développer un territoire économe en énergies
 (décliner le Plan Climat-Air-Énergie Territorial)
- 36 Axe 3 – Préserver les milieux
- 37 Axe 4 – Préserver et valoriser le patrimoine touristique et culturel
- 38 — Un meilleur maillage de l'offre de service au bénéfice de tous
- 39 Axe 1 – Organiser et rendre plus lisible les services
- 40 Axe 2 – Favoriser les pratiques sportives et une offre diversifiée
- 40 Axe 3 – Soutenir les activités culturelles
- 41 — Une économie diversifiée et générant plus de valeur ajoutée
- 42 Axe 1 – Promouvoir le territoire
- 42 Axe 2 – Conforter les capacités d'accueil
- 42 Axe 3 – Conforter l'attractivité des centres-bourgs
- 43 Axe 4 – Rendre plus lisible l'accompagnement vers l'emploi
- 43 Axe 5 – Développer un territoire connecté
- 43 Axe 6 – Soutenir un modèle agricole local
- 44 — La mobilité pour un meilleur accès à l'emploi et aux services
- 45 Axe 1 – Encourager toutes les formes de mobilité
- 45 Axe 2 – Développer, faciliter l'accès et gérer l'offre

PARTIE 3

Avis du Conseil de développement

- 48 — Démocratie participative
- 48 — Compétences de l'intercommunalité
- 49 — Répondre aux besoins des habitants et en particulier les plus fragiles
- 50 — Se déplacer en zone peu dense
- 52 — Répondre aux besoins des habitants par une offre de services adaptée
- 53 — Une biodiversité préservée, ainsi qu'une alimentation saine,
 de qualité et à proximité
- 55 — Une eau et une alimentation de qualité pour une santé préservée
- 56 — Énergie
- 56 — Tourisme
- 57 — Aménagement du territoire - Habitat
- 58 — L'économie sociale et solidaire : levier pour le territoire
- 59 — Culture et sport



PARTIE 1

Diagnostic de territoire

Ce diagnostic synthétique a pour objet de **mettre en évidence les atouts du territoire**.

Au-delà de la taille démographique (près de 33 000 habitants), il apparaît que :

- le territoire connaît **une vitalité démographique certaine** avec une bonne représentation de la population jeune, mais qui **se teinte de vieillissement** ;
- la dimension économique du territoire, en termes d'emplois salariés et d'entreprises, **confirme l'attractivité** du territoire ;
- la proximité de l'agglomération rennaise conforte cette attractivité et **complète l'offre de services**.

Le territoire et le cadre de vie

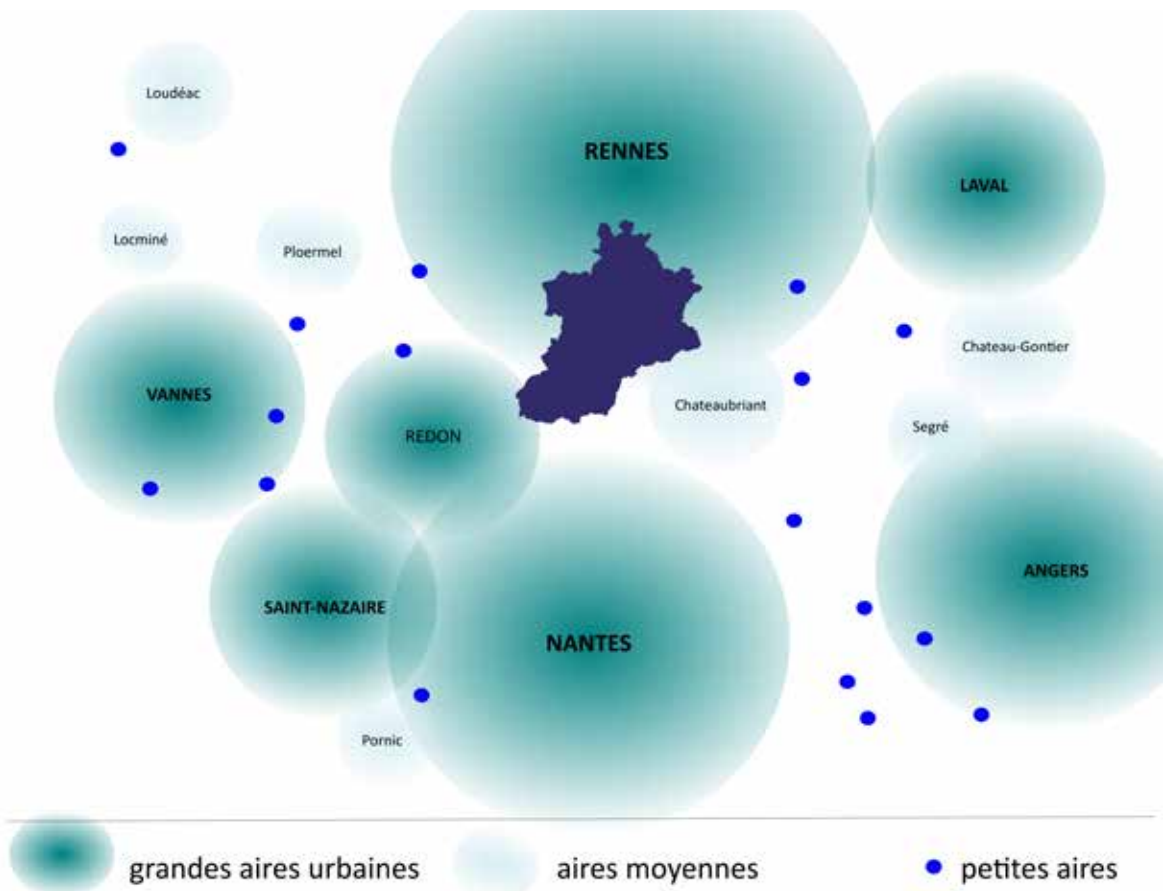
- Une organisation urbaine qui s'harmonise dans le Schéma de cohérence territorial (Scot) du Pays des vallons de Vilaine.
- Un territoire de 43 000 habitants à l'horizon 2030-2035.
- Bretagne porte de Loire Communauté à la périphérie de fortes polarités urbaines

Territoire situé en deuxième couronne de l'agglomération rennaise, il est complètement sous l'influence de Rennes Métropole.

Entre Rennes et Nantes, l'attractivité des communes ne se tarit pas.

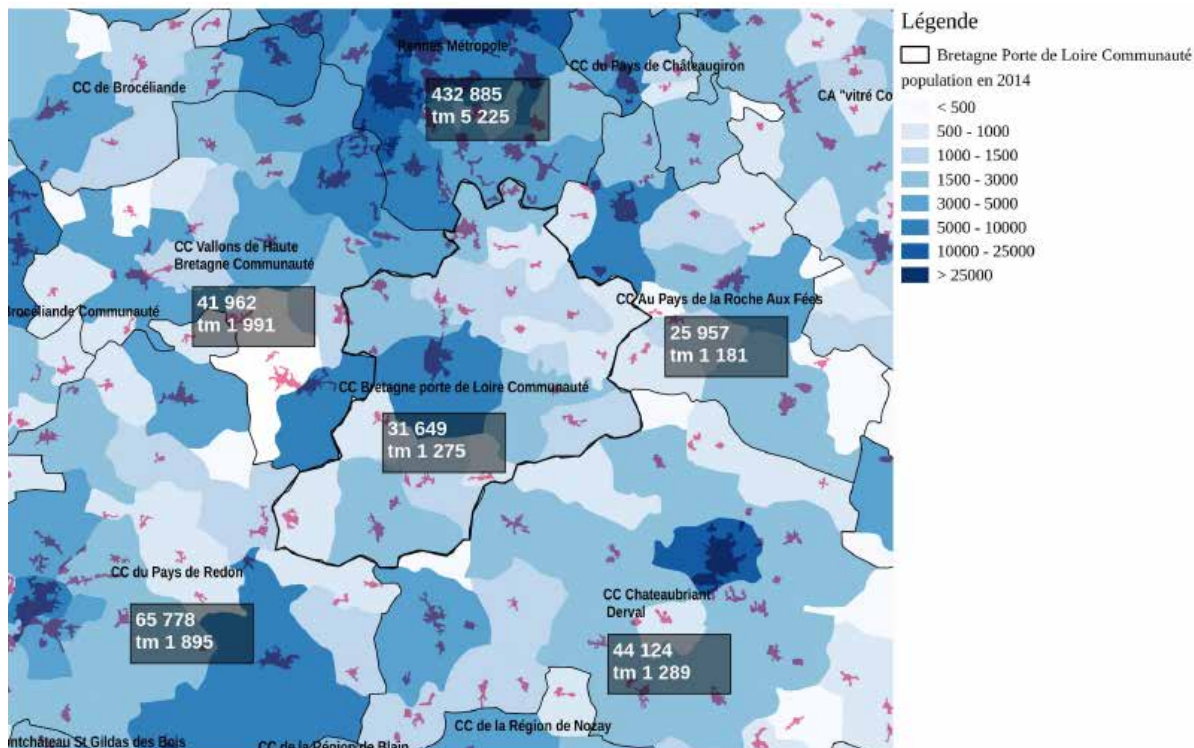
Les métropoles étendent leur aire d'influence à tel point que la RN137 semble devenir la colonne vertébrale d'une future mégapole (17 km entre les limites des 2 aires urbaines).

Polarités autour de Bretagne porte de Loire Communauté



• Une situation géographique très proche des plus grandes agglomérations de l'Ouest.

*Population des communes en 2014
et taille moyenne (tm) des communes hors ville centre*



• Des règles d'urbanisation qui se sont harmonisées

Le Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme de l'habitat uniformise les règles d'urbanisme à l'échelle des 20 communes. Il est entré en vigueur le 24 juillet 2020, et remplace les documents antérieurs.

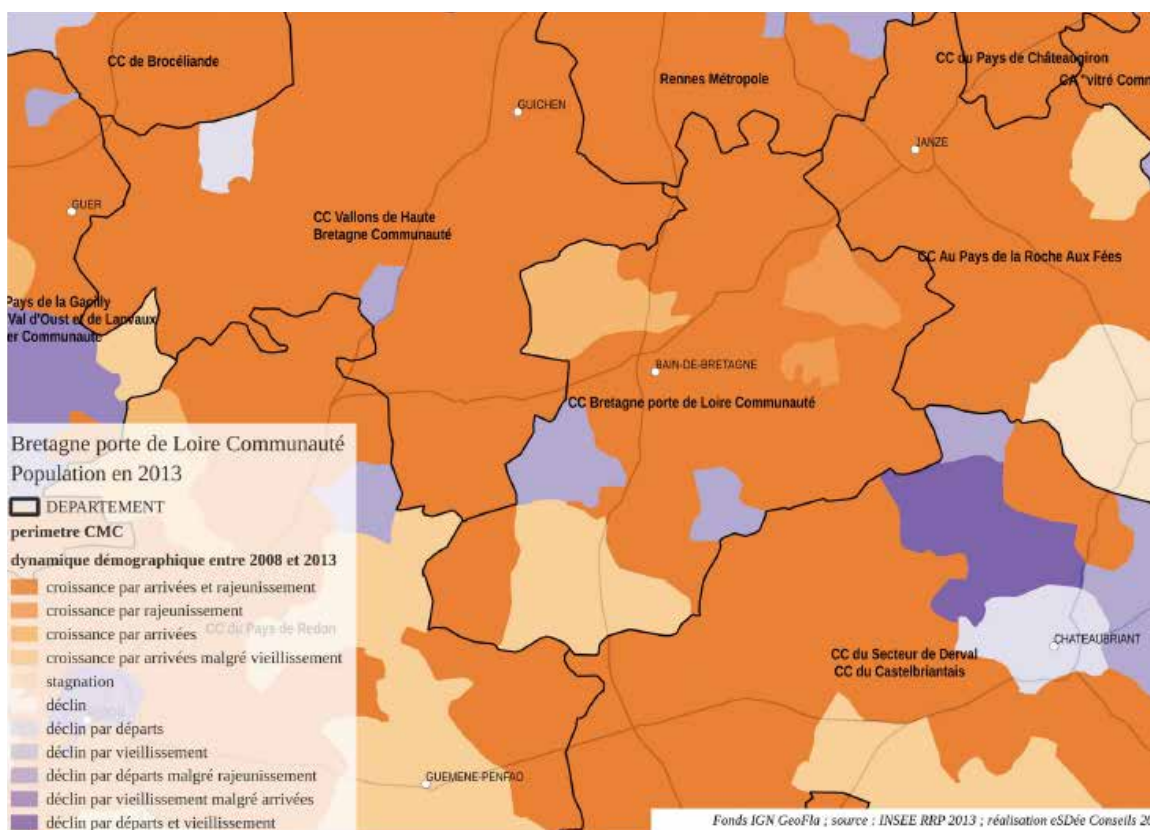
Le territoire et sa dynamique démographique

• Une croissance démographique continue

Les communes au nord du territoire ont été les premières, dans les années 1970, à accueillir de nouveaux ménages, jeunes couples qui ont créé des familles.

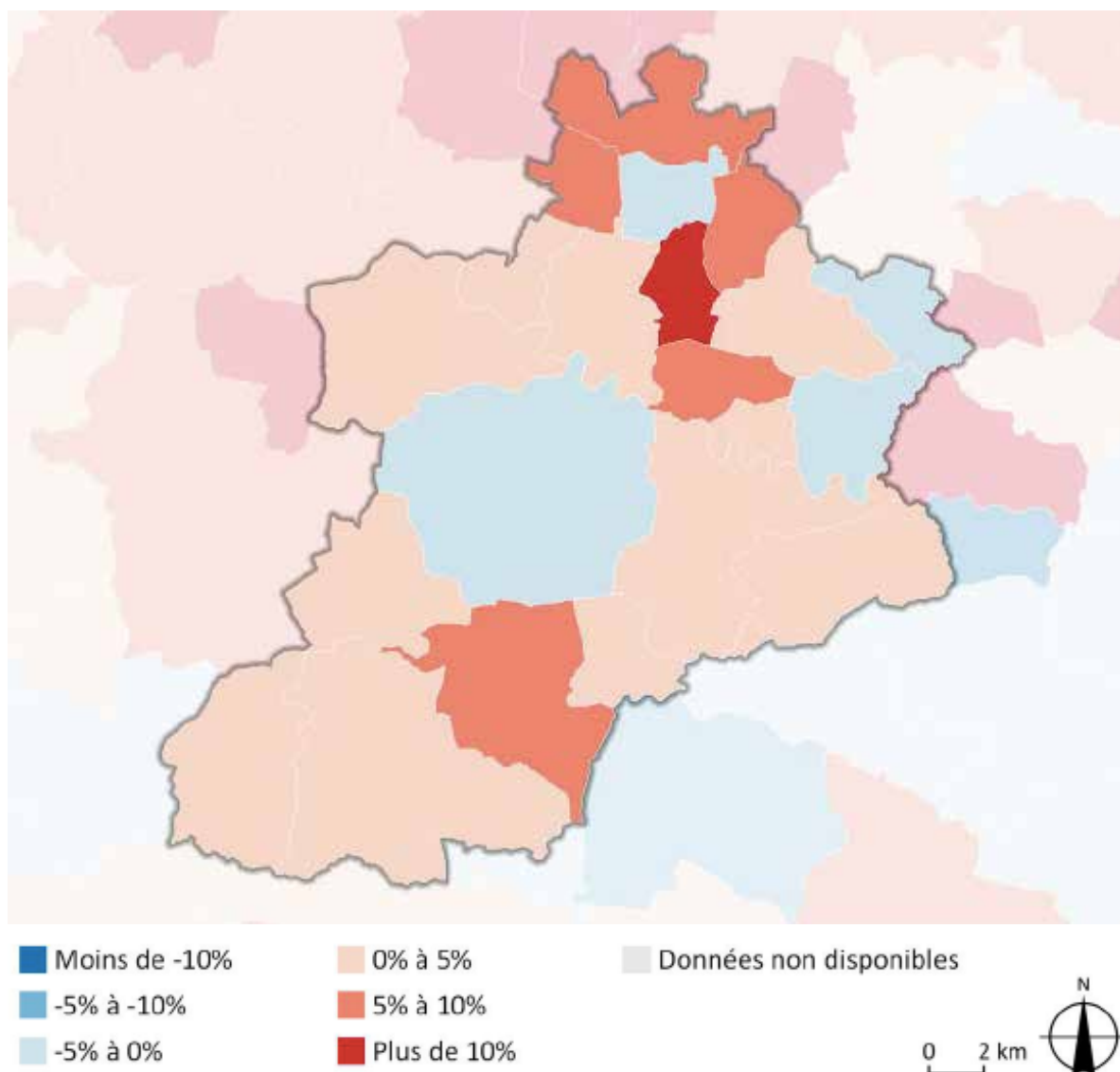
Les communes les mieux desservies par les voies routières et les plus proches de Bain-de-Bretagne attirent fortement les habitants depuis les années 2000.

Population de Bretagne porte de Loire Communauté en 2013



Sur la période 2010-2015, l'attrait de Bain-de-Bretagne et des communes alentours semblent se réduire. On assiste même à une réduction de la population. Par contre, le nord du territoire continue son expansion démographique très importante (due à sa proximité avec la métropole rennaise).

Évolution de la population entre 2011 et 2016



• La place de Bain-de-Bretagne se confirme

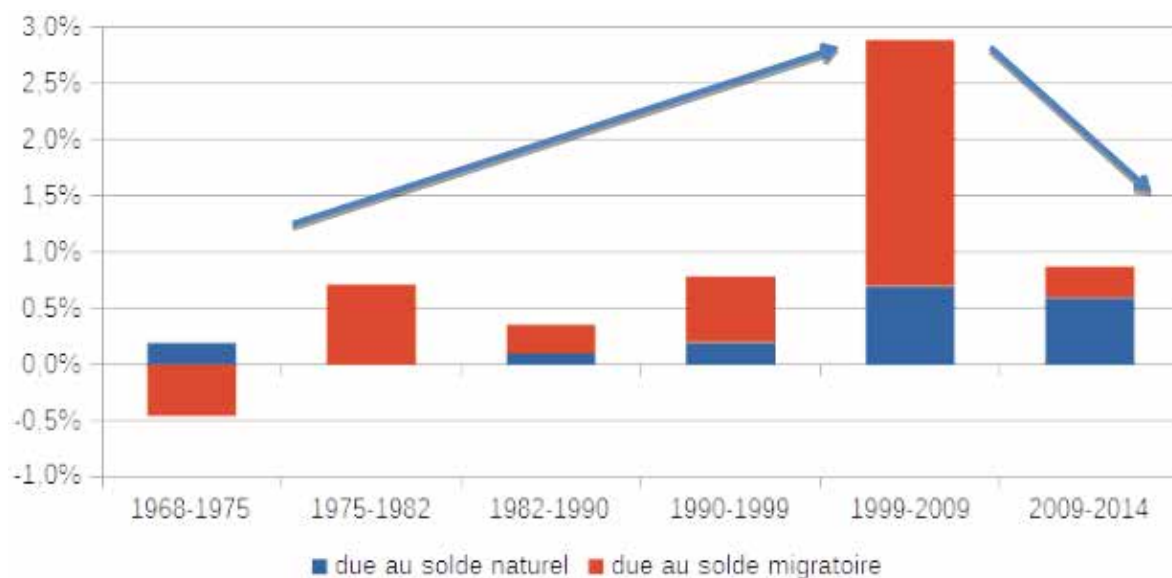
Le Petit-Fougeray (+131 %), Crevin (+112 %), Le Sel-de-Bretagne (+108%), Chanteloup (+92 %) et Poligné (+87 %) sont les 5 communes qui ont connu les plus fortes progressions démographiques depuis 1990.

La hiérarchie démographique n'a pas été modifiée.

• Un territoire attractif

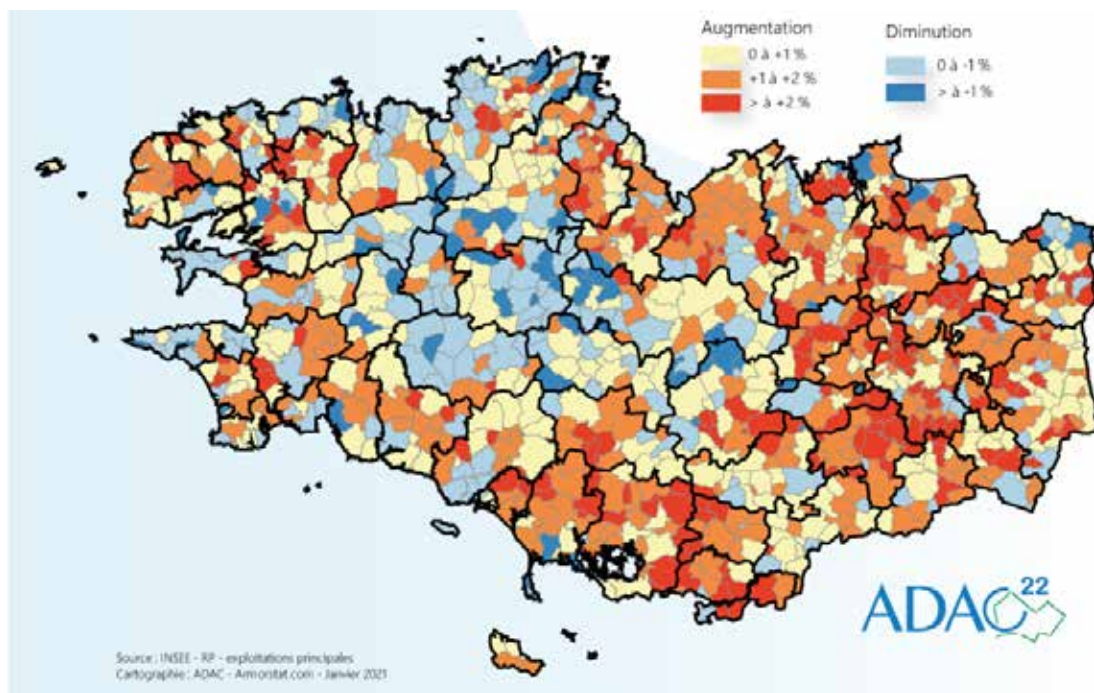
La dynamique démographique est animée depuis la période 82-90 par une croissance des soldes naturels et migratoires positifs. Les deux dernières périodes censitaires sont assez symptomatiques de cette évolution en particulier au niveau du solde migratoire. La proximité du bassin d'emploi rennais a attiré ces nouvelles populations, ce qui semble moins le cas maintenant.

Dynamique démographique de Bretagne porte de Loire Communauté

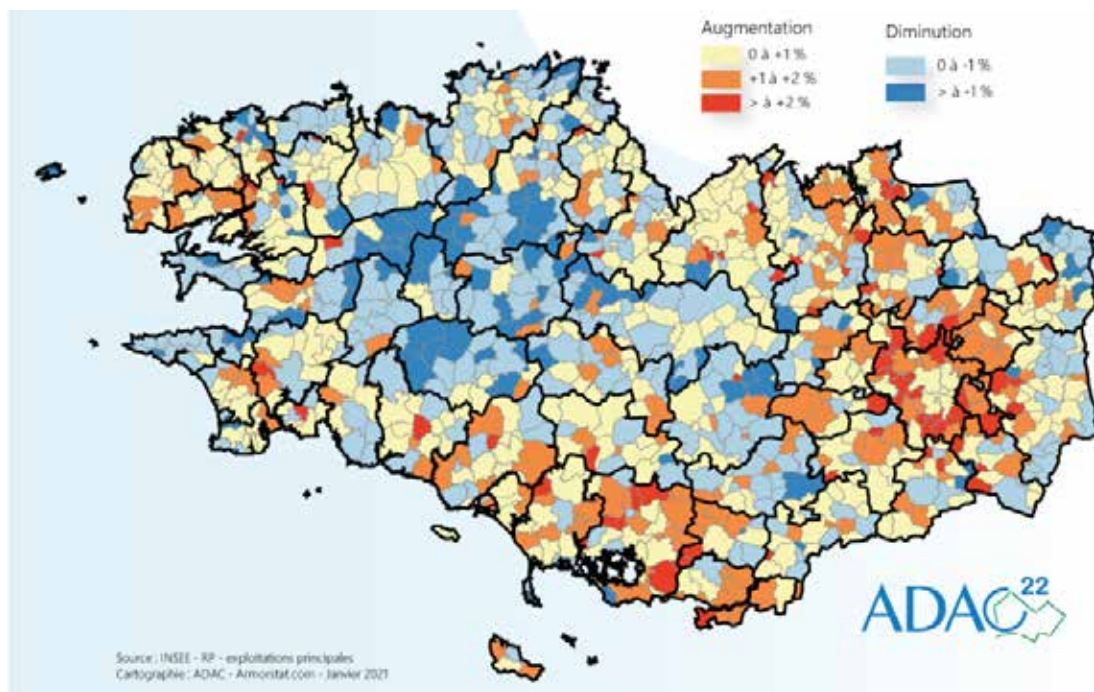


- Un territoire qui bénéficie d'une moindre hausse de population que Vallons de Haute Bretagne Communauté (écart qui tend à se réduire).

*Évolution de la population entre 2008 et 2013
Taux de variation annuel moyen*



*Évolution de la population entre 2013 et 2018
Taux de variation annuel moyen*



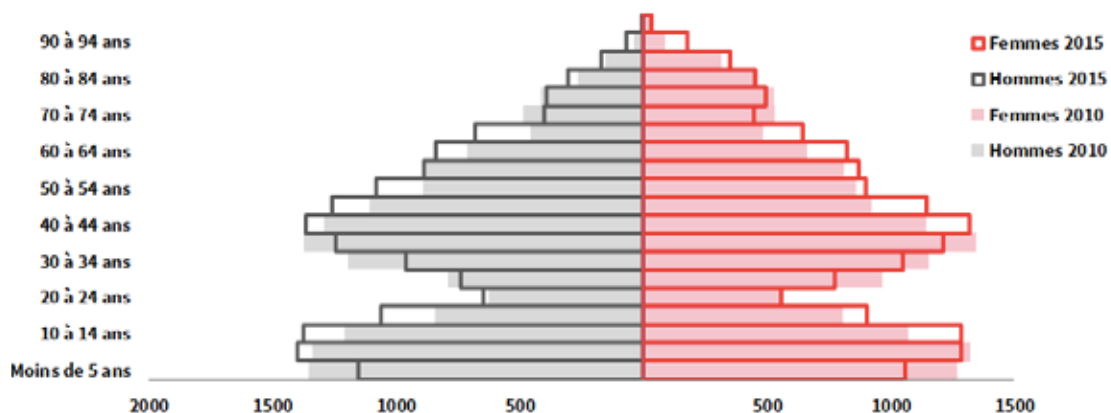
• Un territoire jeune et actif

Une population jeune avec une forte proportion des moins de 20 ans (30 %).

Les jeunes de 20 à 30 ans quittent le territoire pour la métropole pour les études et les emplois, mais reviendront-ils ?

La tranche des 30 à 60 ans constitue plus de 41 % de la population.

Pyramide des âges en 2014 sur Bretagne porte de Loire Communauté



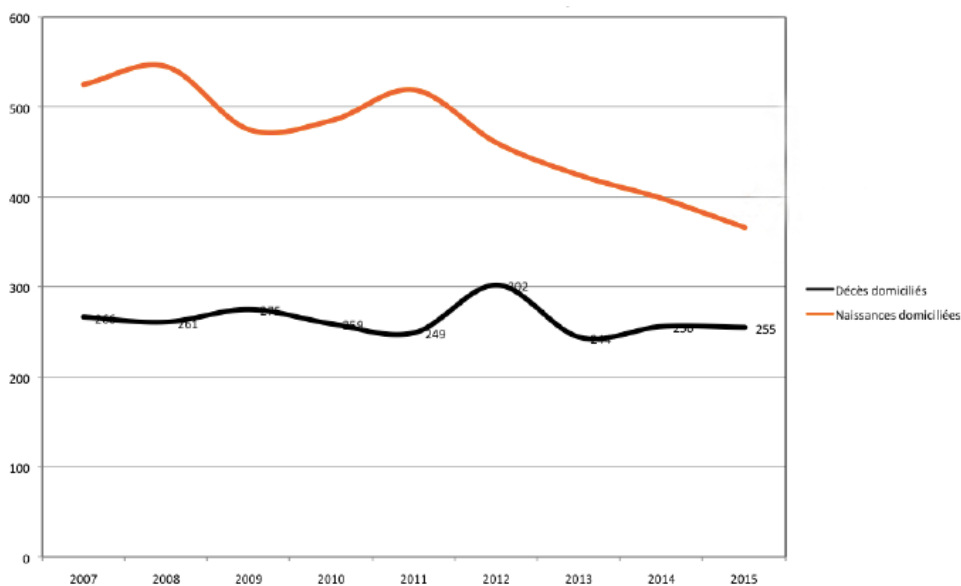
Source : INSEE RGP 2010-2015

• Un territoire jeune mais qui se teinte de vieillissement

À partir des années 1990 le rythme des naissances connaît une importante progression (+ 60 %) mais marque le pas à partir de 2009, ce qui pourrait laisser penser qu'il y a moins de jeunes ménages à s'installer sur le territoire.

La dynamique des naissances chute à partir de 2011 (-400/an) avec -25 % entre 2011 et 2015, alors que le niveau des décès s'est stabilisé depuis 1999.

Naissance et décès entre 2007 et 2015



La part des moins de 3 ans a nettement diminué en 5 ans. Cela semble confirmer que de moins en moins de jeunes couples s'installent sur le territoire.

Part des moins de 3 ans au sein de la population et évolution

	Part dans la population	Evol. 2010-2015
Bretagne porte de Loire C.	4,0%	-17%
Ille - et - Vilaine	3,6%	-1%
Bretagne	3,2%	28%
France métropolitaine	3,5%	-2%

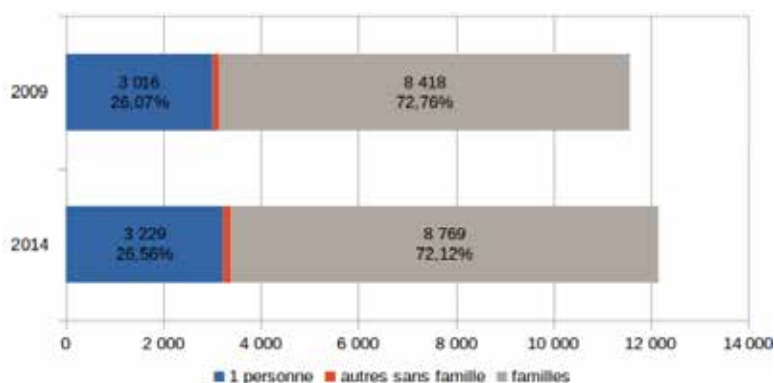
Nb de 0-2 ans en 2015 : 1 263

Source : INSEE RGP 20.

Le modèle familial domine largement les ménages

Les familles progressent de 4 % entre 2009 et 2014.

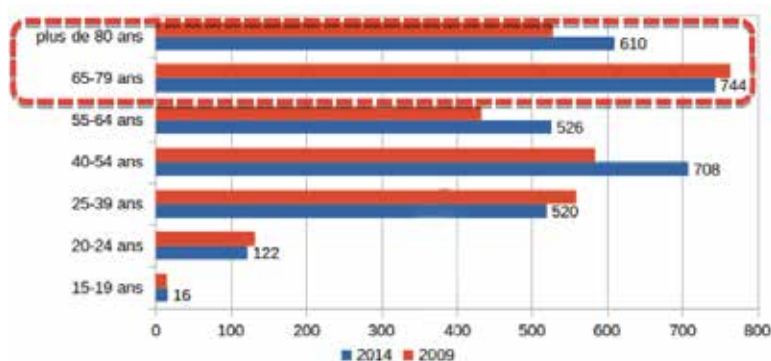
Les ménages en 2009 et 2014 sur Bretagne porte de Loire Communauté



Le nombre des personnes seules progresse de 7 % pour la même période, résultant de la hausse du nombre des retraités et des personnes âgées.

La répartition spatiale met en évidence une plus forte présence des personnes seules dans les petites communes (sauf Bain-de-Bretagne) - égale ou supérieure à 30%.

Les ménages en 2009 et 2014 sur Bretagne porte de Loire Communauté

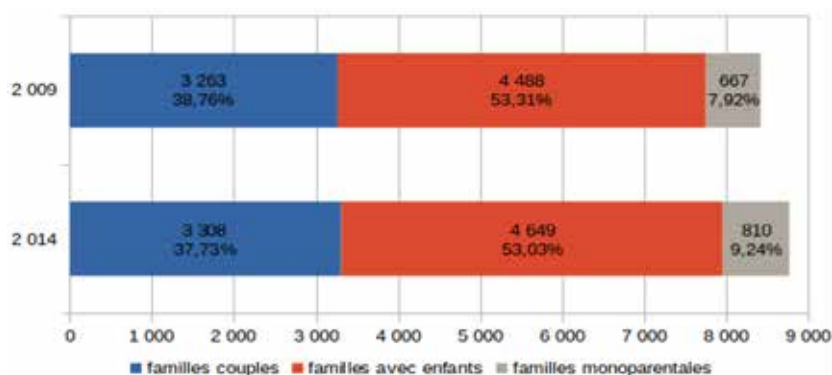


• La famille avec enfants est le modèle dominant

Les familles avec enfants représentent 53 % des familles et progressent de 3,5 % entre 2009 et 2014.

Les familles monoparentales qui ne représentent que 9 % des familles ont en revanche plus fortement progressé (+ 21 %).

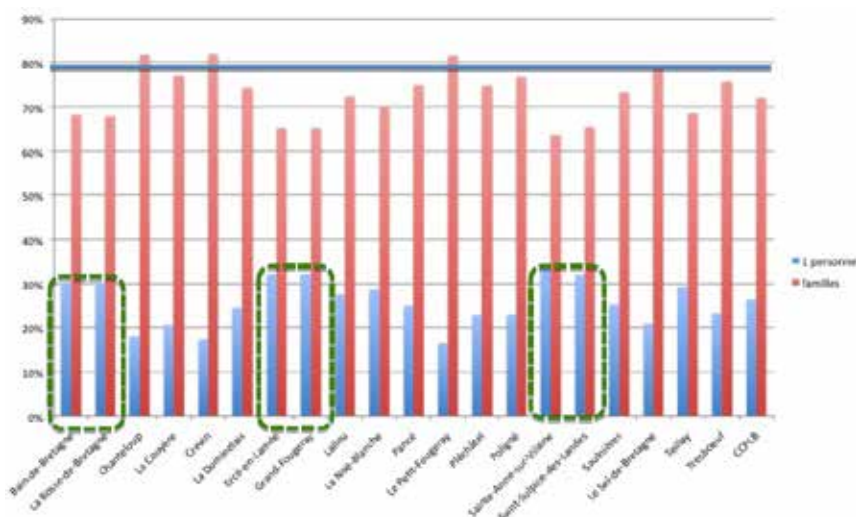
Les familles en 2009 et 2014 sur Bretagne porte de Loire Communauté



• La répartition spatiale des familles

6 communes ont un nombre de personnes seules égal ou supérieur à 30 %.

Chanteloup, Crevin, Le Petit-Fougeray et Le Sel-de-Bretagne ont un nombre de familles égal ou supérieur à 80 %.



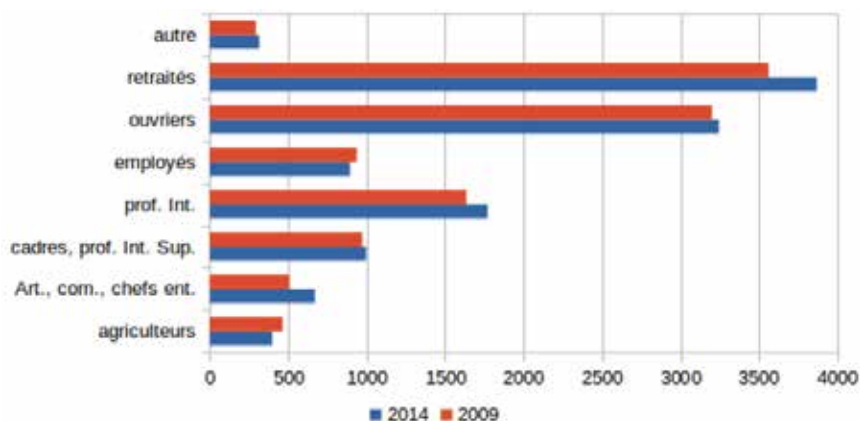
• L'évolution des catégories socio-professionnelles (CSP)

Une certaine gentrification se confirme : les CSP+ et intermédiaires représentent 33 % de la population des plus de 15 ans en 2014 contre 30 % en 2009, soit une augmentation de plus de 4 % par an.

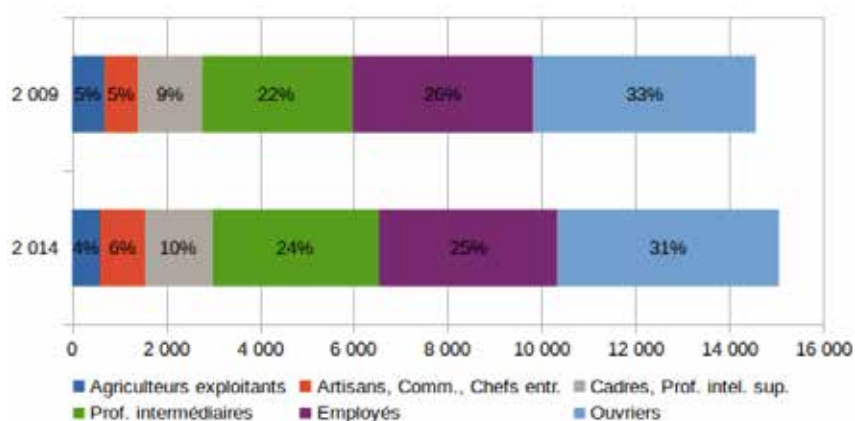
Les ouvriers et employés constituent néanmoins les effectifs les plus importants (56 %), même s'ils sont stables depuis 2009.

En nombre de ménages par CSP, les retraités prédominent largement et progressent.

Les ménages par CSP en 2009 et en 2014



La population active des 15-64 ans par CSP



• Un niveau de revenus plutôt supérieur

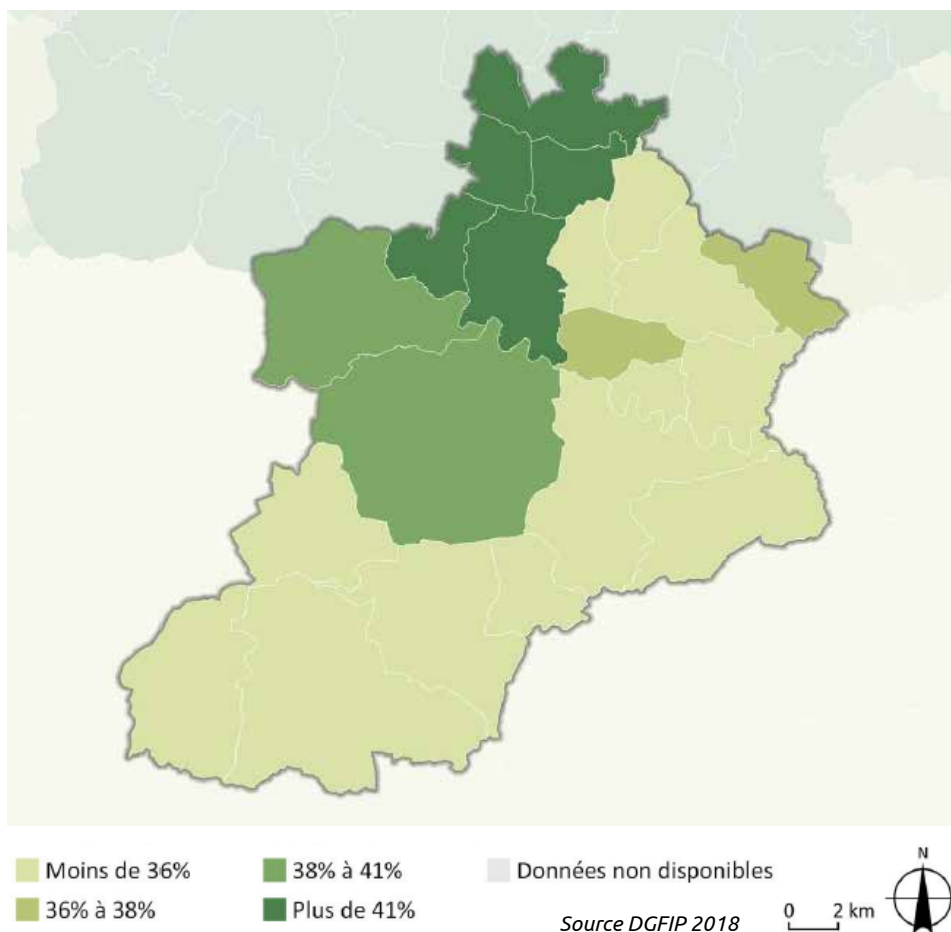
Même si les niveaux de revenus sont inférieurs à ceux de l'aire urbaine de Rennes, ils traduisent cependant l'évolution sociologique du territoire vers les CSP+ et moyennes.

Ménages fiscaux de l'année 2013 sur Bretagne porte de Loire Communauté	
Nombre de ménages fiscaux	12 066
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	31 337
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	19 281 €
Part des ménages fiscaux imposés	48 %

Le nord du territoire (autour du pôle secondaire de Crevin) a une plus grande part de foyers fiscaux imposés que le reste du territoire (plus de 41 % de foyers imposés).

Les communes situées le long de la RN137 ont plus de foyers fiscaux que les communes excentrées à l'est (Ercé-en-Lamée, Lalleu, Saint-Sulpice-des-Landes, Teillay) et au sud ouest du territoire (Sainte-Anne-sur-Vilaine).

Part des foyers fiscaux imposés en 2018

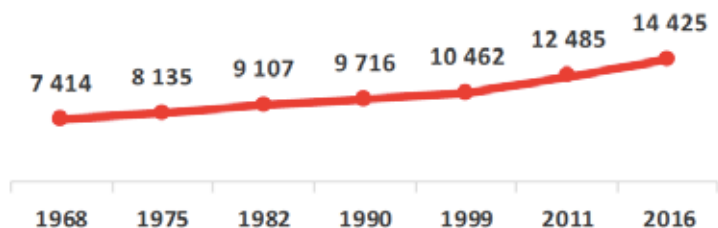


· Un parc de logement qui a doublé depuis 1970

Le parc de logement a largement progressé :

- une évolution douce jusqu'en 1990 avec plus de 2 000 logements en 20 ans ;
- une accélération à partir de 1990 avec près de 5 000 logements en 14 ans.

Évolution du nombre de logements de 1968 à 2016



Source : INSEE RGP 1968 - 2016

61% du parc a été construit après 1970.

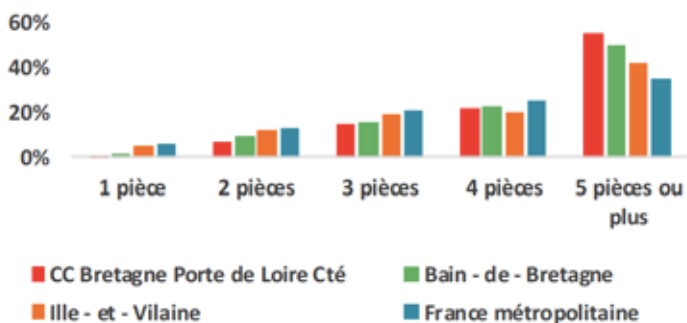
Le logement vacant reste stable mais représente 9 % du parc des résidences principales

• Un parc de logement dominé par la maison individuelle

92 % des logements sont des maisons individuelles.

Près de 55 % du parc est constitué de logement de plus de 5 pièces, alors que la taille des ménages diminue.

Résidences principales par nombre de pièces



Source : INSEE 2016

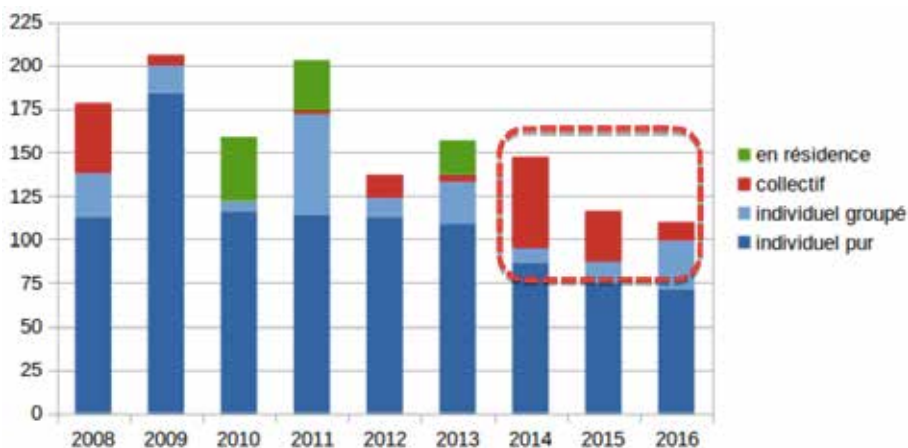
77 % des occupants sont propriétaires.

• Le rythme de la construction s'essoufle et reste dominé par la maison individuelle

La construction a surtout profité à la maison individuelle.

3 années (2014 à 2016) ont été marquées par plus de logements collectifs.

Nombre de logements construits par type

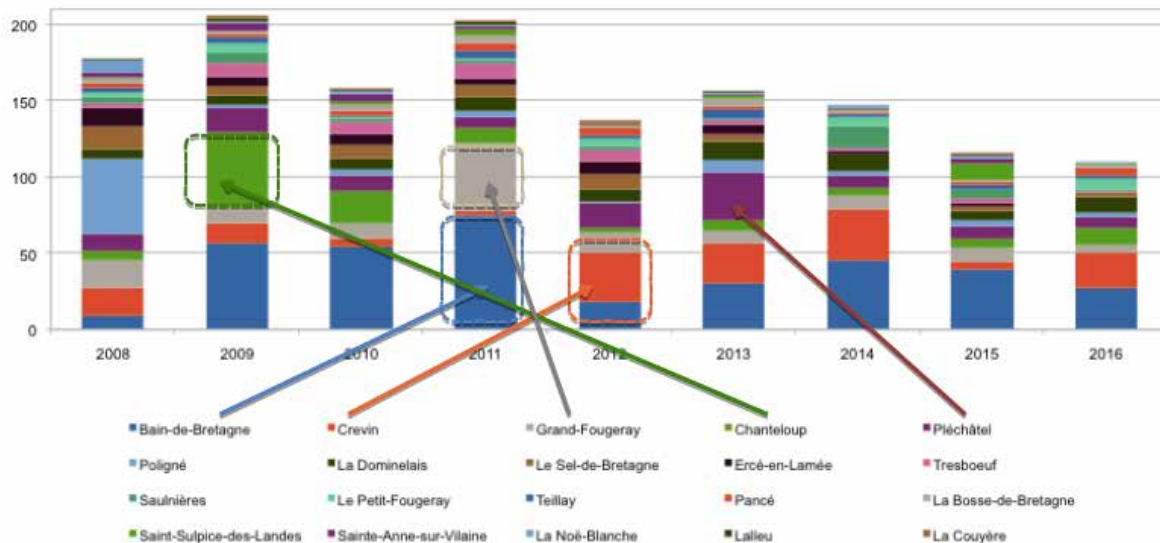


Pour rappel, le Scot a fixé l'objectif du nombre de logements à 366 par an.

• La baisse du rythme de la construction de logements concerne toutes les communes

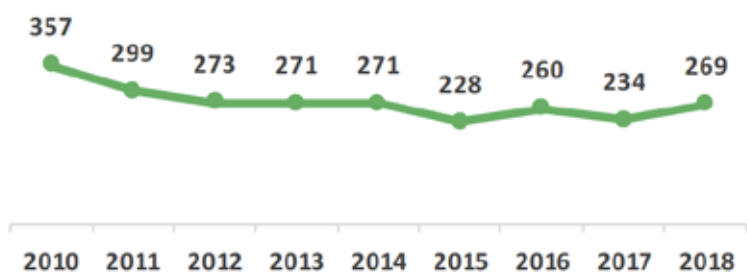
Bain-de-Bretagne et Crevin sont en tête de la course. Mais Grand-Fougeray et Pléchéatel font figure d'outsiders.

Évolution du nombre de logements construits par commune



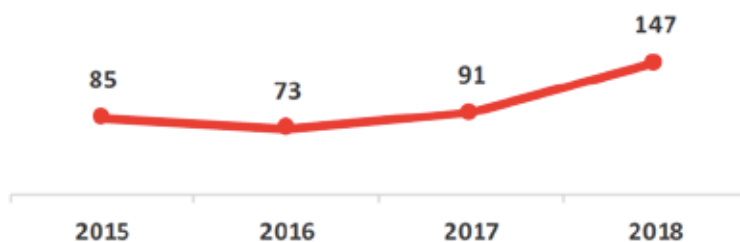
Mais on constate une légère reprise de la construction de logements sur le territoire à partir de 2017.

Évolution du nombre de permis de construire



Source : base sit@del2, 2010-2018

Nombre de logements commencés par année



Source : base sit@del2, 2015-2018

Le territoire et son économie

• Une évolution des emplois et des actifs

Une population active qui progresse de 4% entre 2009 et 2014.

La population active des CSP modestes diminue légèrement mais représente plus de 56 %.

Les artisans, commerçants, et chefs d'entreprises connaissent la plus forte progression (+ 56 %).

Population active de plus de 15 ans par CSP sur Bretagne porte de Loire Communauté				
	2009	dont actifs ayant un emploi	2014	dont actifs ayant un emploi
Agriculteurs exploitants	572	568	596	588
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	613	585	955	909
Cadres et professions intellectuels supérieurs	1 286	1 282	1 444	1 403
Professions intermédiaires	3 038	2 831	3 545	3 332
Employés	3 497	3 263	3 810	3 405
Ouvriers	4 230	3 925	4 716	4 197
Total	13 236	12 454	15 135	13 832

Les CSP + progressent de 5 % et représentent près de 10 % de la population active.

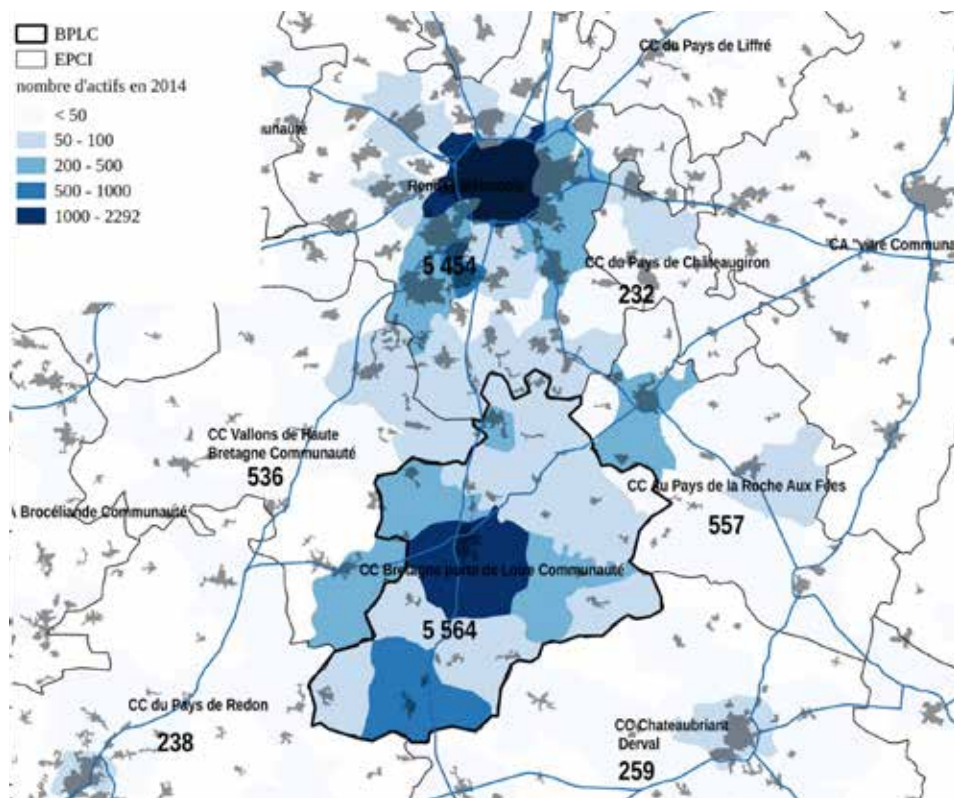
• Les actifs résidents se partagent entre Rennes Métropole et Bretagne porte de Loire Communauté

39 % des résidents du territoire travaillent sur Rennes Métropole.

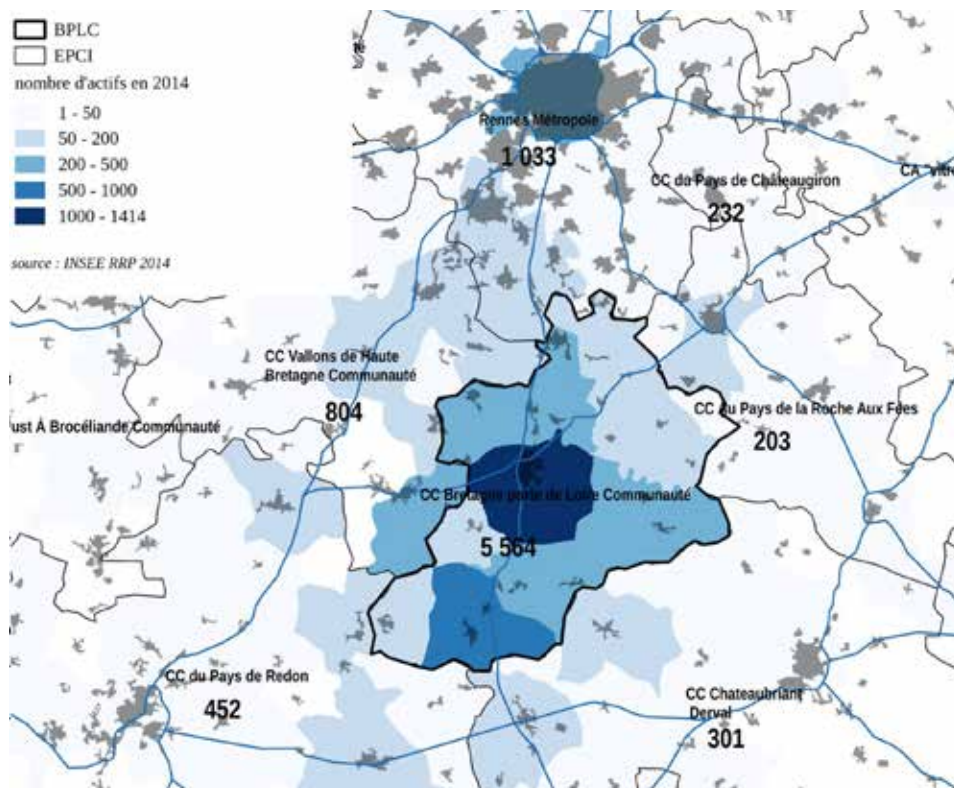
Les résidents de Bretagne porte de Loire Communauté travaillant à Rennes représentent 23 % des résidents de la couronne de l'aire urbaine.

63 % des actifs travaillant sur le territoire y vivent également.

Lieu de travail des actifs habitant sur Bretagne porte de Loire



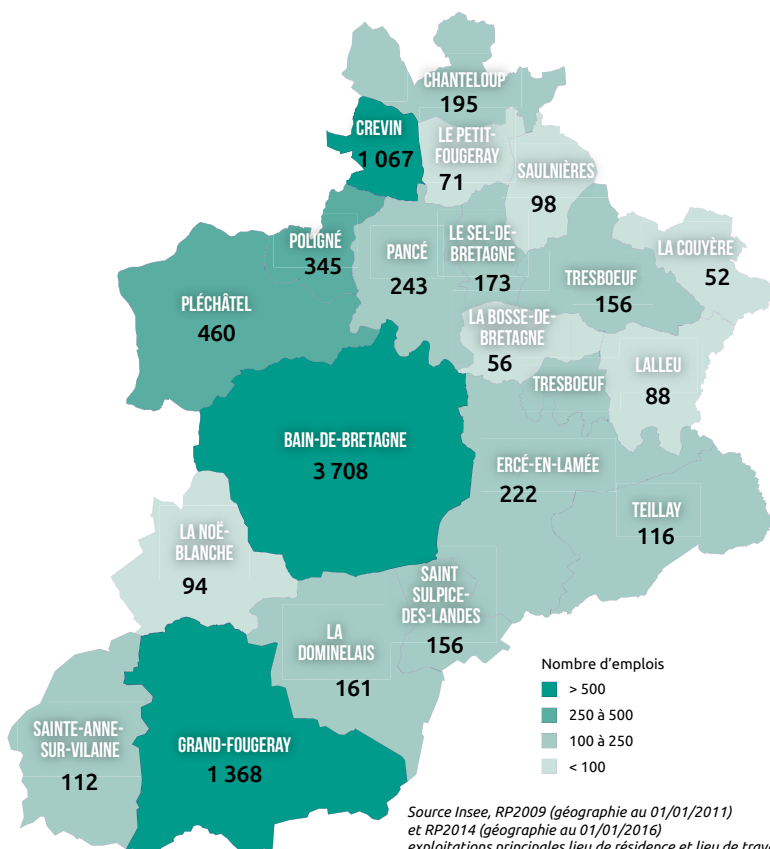
Lieu de résidences des actifs travaillant sur Bretagne porte de Loire



• Les emplois sont concentrés sur 3 pôles

Les communes situées le long de la RN137 concentrent 79% des emplois.

Nombre d'emplois en 2014 par commune



• L'emploi tertiaire et féminin domine

68% des emplois relèvent des activités tertiaires, avec un fort taux moyen de féminisation de 80% dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Nombre d'emplois par secteur en 2014-2015

2 479 entreprises et 8 894 emplois

Agriculture



700

Construction



829

Industrie



1 328

Administration publique, enseignement, santé, action sociale



2 650

Commerce, transports, services divers



3 387

Source RGP Insee 2014, Clap 2015

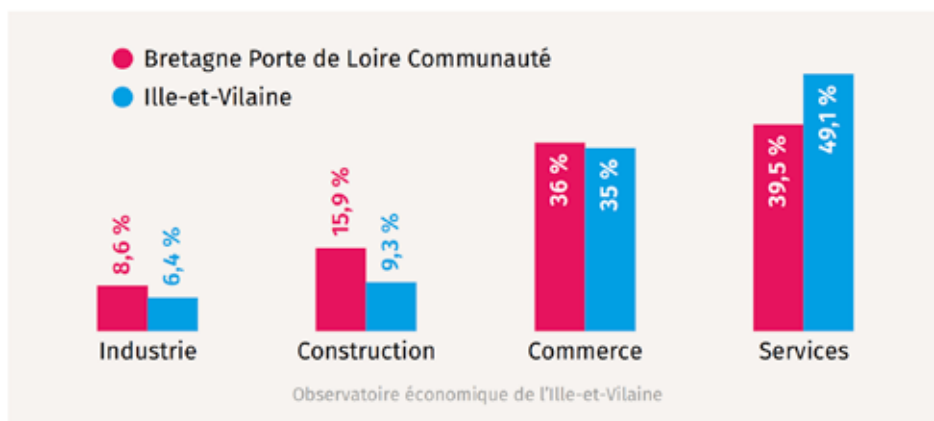
Plus de 50% des entreprises sont dans le secteur des services et du commerce sur le territoire.

Il y a, en pourcentage, plus d'entreprises dans l'industrie et la construction en Bretagne porte de Loire Communauté qu'en Ille-et-Vilaine.

Il y a entre 2015 et 2020 un nombre d'entreprises en hausse de 18,5% (28,1% pour le département).

Établissements au 01/01/2020 : 1 095 (2,2% de l'Ille-et-Vilaine)

Établissements par secteurs d'activités au 01/01/2020 (immatriculés au RCS)

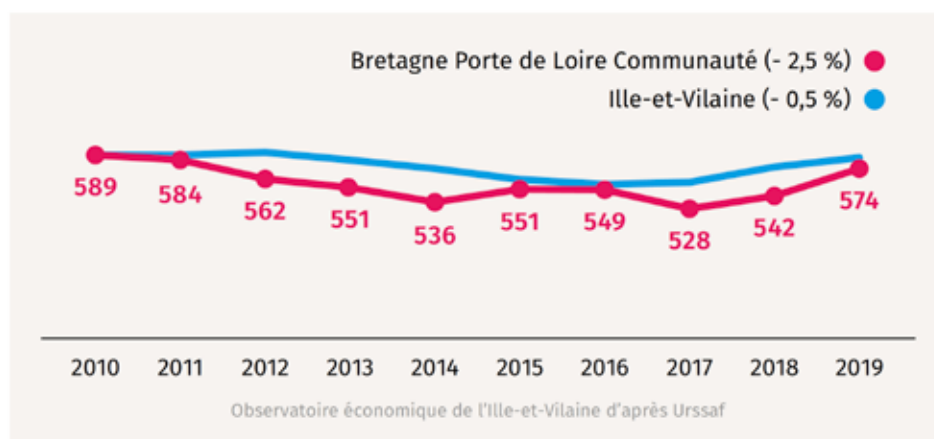


• Le nombre de salariés du secteur BTP est en baisse depuis 2010, mais repart à la hausse depuis 2018.

Nombre de salariés du secteur BTP au 01/01/2019 : 574 (2,3% de l'Ille-et-Vilaine)

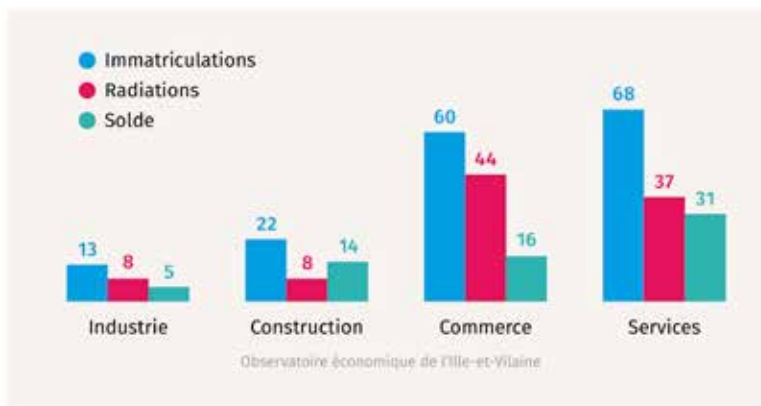
Évolution des effectifs salariés du secteur BTP

Base 100 en 2010 avec indication des effectifs pour l'EPCI



• Le secteur des services est quant à lui en net progrès.

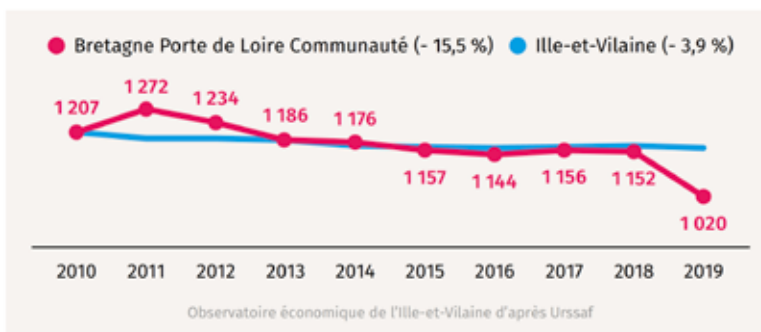
Immatriculations et radiations d'établissements en 2019



• En revanche, l'emploi industriel plutôt stable depuis plusieurs années, a entamé une baisse en 2019.

Évolution de l'emploi industriel (au 01/01/20)

Base 100 en 2010 avec indication des effectifs pour l'EPCI

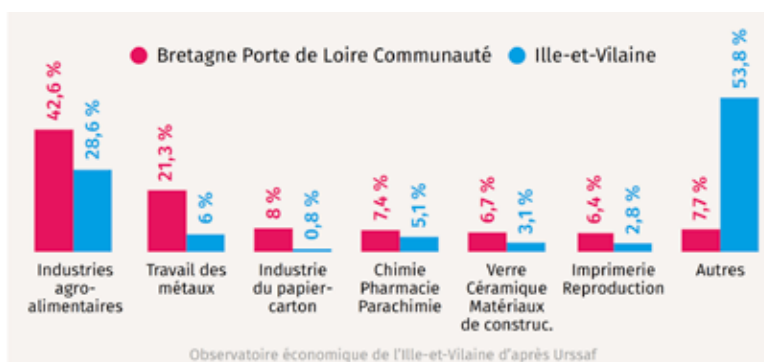


L'agro-alimentaire représente 42,6 % des emplois dans l'industrie sur le territoire. Le travail des métaux concerne 21,3 % des emplois de l'industrie du territoire.

Nombre d'établissements industriels (au 01/01/20) : 94 (3% de l'Ille-et-Vilaine)

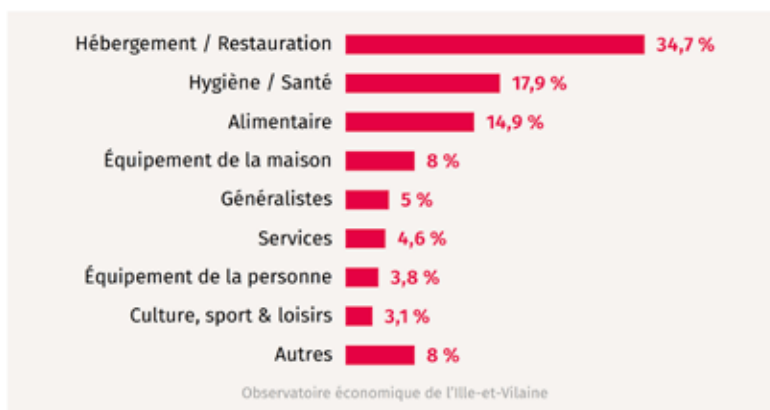
Dont établissements de 10 salariés et plus : 20

Répartition des salariés au 01/01/2019 : 1020 (1,9% de l'Ille-et-Vilaine)



- Le commerce de détail est majoritairement dominé par les activités d'hébergement et de restauration (1/3).

Nombre de commerces de détail (au 01/01/20) : 262 (2,2 % de l'Ille-et-Vilaine)
Commerces par secteurs d'activités (au 01/01/2020)



La santé et l'alimentaire arrivent respectivement en 2^e (17,9%) et 3^e position (14,9%).

- Les services marchands augmentent légèrement leurs effectifs.

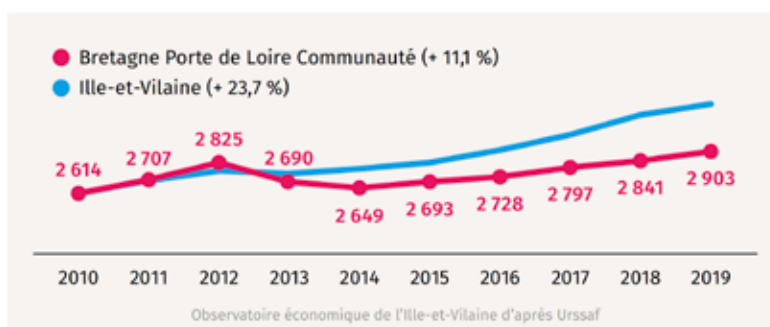
Depuis 2014 on note une augmentation continue des effectifs salariés des services marchands.

La reprise est moins forte sur le territoire que dans le reste de l'Ille-et-Vilaine.

Nombre d'établissements de services (au 01/01/20) : 415 (1,7% de l'Ille-et-Vilaine)

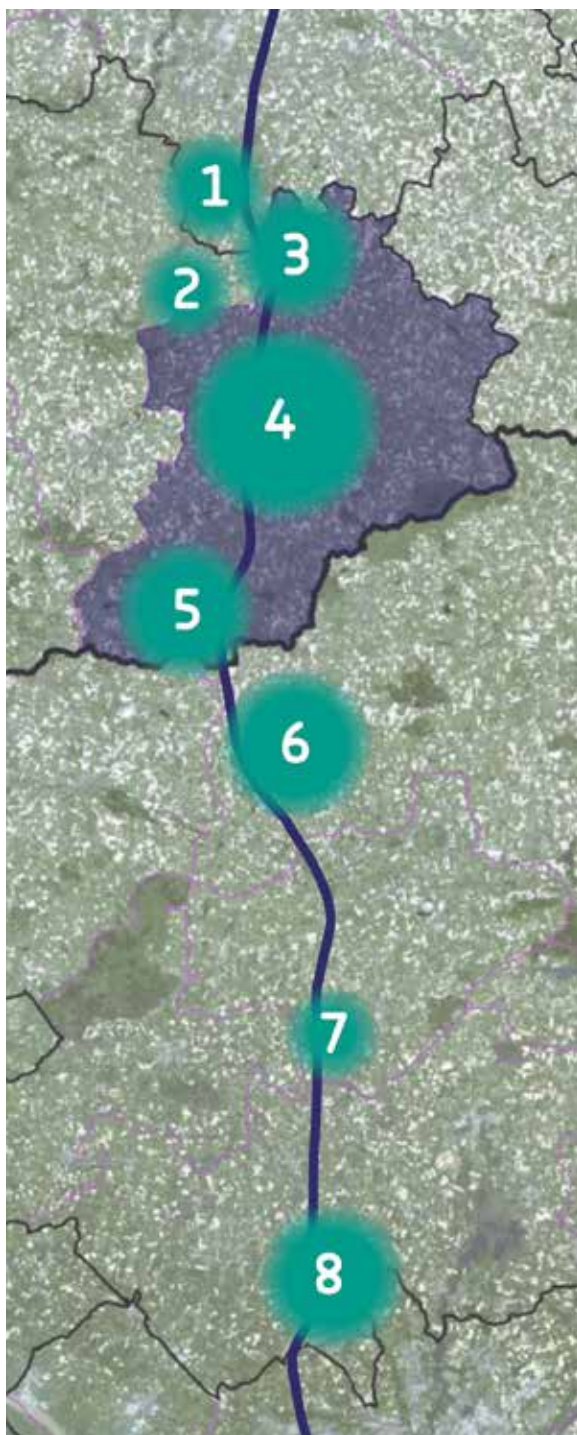
Nombre de salariés (au 01/01/19) : 2 903 (1,7% de l'Ille-et-Vilaine)

Évolution des effectifs salariés (au 01/01/2020)



· Un positionnement renforcé sur la RN137.

Les zones d'activités le long de la RN137 entre Rennes et Nantes



- 1 • Parc d'activités Les 3 prés à Laillé (Rennes Métropole)
- 2 • Parc d'activités Le Mafay à Bourg-des-Comptes (Vallons de Haute Bretagne Communauté)
- 3 • Parc d'activités Bel Air-Ferchaud à Crevin (Bretagne porte de Loire Communauté)
- 4 • Parc d'activités Château-Gaillard à Bain-de-Bretagne (Bretagne porte de Loire Communauté)
- 5 • Parc d'activités du Pays de Grand-Fougeray (Bretagne porte de Loire Communauté)
- 6 • Parc d'activités des Estuaires à Derval (CC Châteaubriant-Derval)
- 7 • Parc d'activités L'Oseraie à Puceul (CC de Nozay)
- 8 • Parc d'activités Erette Grande Haie à Grandchamps-des-Fontaines (CC Erdre et Gesvres)

Le trafic poids lourds à progressé de 10% entre 2007 et 2012.

Le trafic moyen par jour est de 35 000 véhicules.

De petites zones d'activités dites de proximité, souvent artisanales, complètent l'offre proposée par Bretagne porte de Loire Communauté.

• Diminution des exploitations agricoles et augmentation de la surface agricole utile (SAU)

Une agriculture orientée vers la production laitière et céréalière.

Une moyenne de 50 vaches laitières et plus par exploitation.

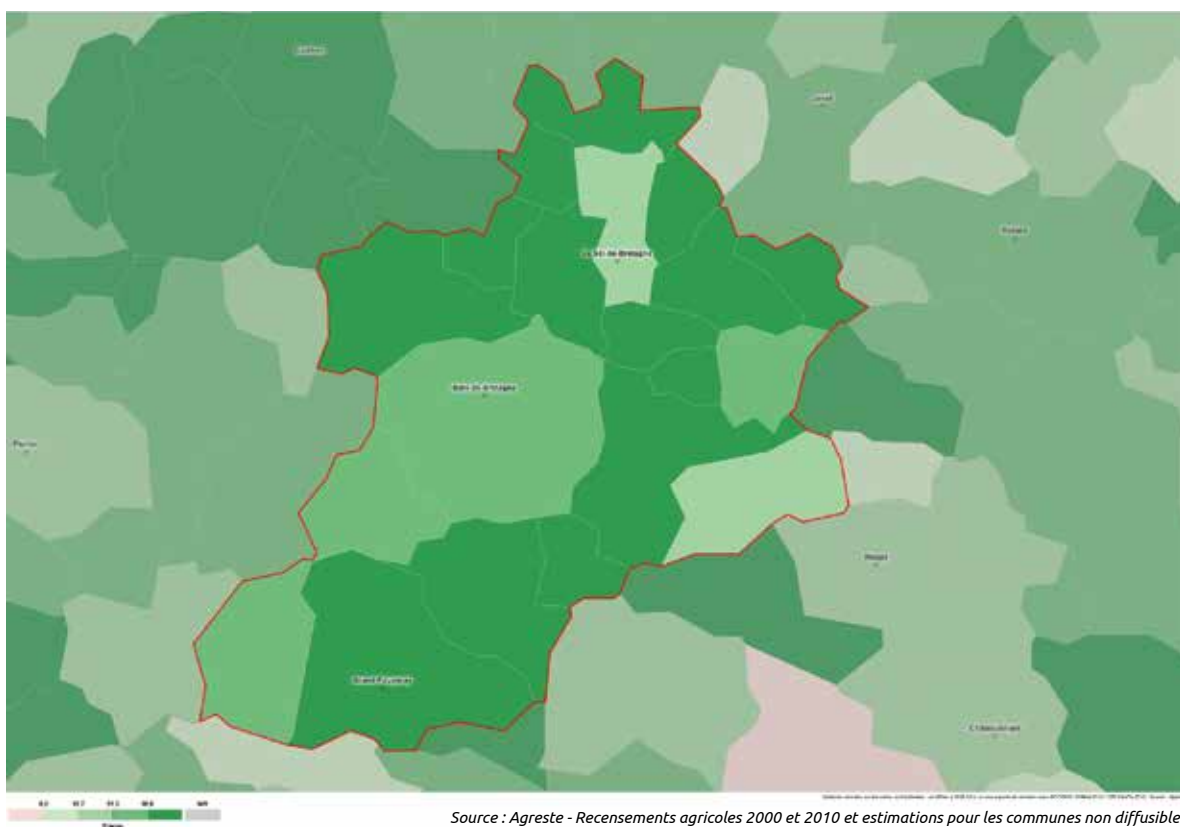
35 à 40 % de SAU en céréales.

Des chefs d'exploitation plutôt âgés.

Les enjeux :

- maintenir une agriculture diversifiée fondée sur des exploitations moyennes
- développer des circuits courts en produits labellisés (restauration collective et proximité Rennes).

Évolution de la SAU moyenne par exploitation entre 2000 et 2010



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 et estimations pour les communes non diffusibles

Synthèse

	Forces	Faiblesses
Le territoire et son cadre de vie	<ul style="list-style-type: none">· Une situation géographique proche de Rennes Métropole, sur l'autoroute des Estuaires, dans un cadre de vie où la ruralité maintient des liens sociaux.· Un PLUI qui permet une meilleure maîtrise du développement urbain.· Un potentiel touristique de proximité autour de la vallée de la Vilaine et d'un réseau de randonnées.	<ul style="list-style-type: none">· Pas de véritable bassin de vie (pas de petites aires urbaines dans le triangle Rennes-Châteaubriant-Nantes-Redon).· Un territoire résidentiel à l'identité économique peu affirmée et marqué par de fortes migrations alternantes vers l'agglomération rennaise.
Le territoire et ses habitants	<ul style="list-style-type: none">· Une dynamique démographique animée par un solde naturel et migratoire positif.· Une animation associative importante et un soutien financier à certaines d'entre elles (écoles de musique, événements...).· Un bon maillage des services à la population.	<ul style="list-style-type: none">· Un ralentissement démographique marqué par un début de vieillissement qu'il faut prendre en compte.· Une hausse du nombre des personnes seules liée à la progression du nombre de retraités et de personnes âgées.

	Forces	Faiblesses
Le territoire et son économie	<ul style="list-style-type: none"> · Une sphère présentielle moins sensibles aux aléas macro-économiques. · Une offre foncière et immobilière qui facilite l'accueil d'entreprises sur un axe stratégique. · Un développement économique endogène et exogène soutenu. 	<ul style="list-style-type: none"> · Un développement à 2 vitesses, organisé autour d'une concentration des atouts sur Bain-de-Bretagne, Crevin et Grand-Fougeray. · Un territoire qui perd sa substance productive (hors agriculture). · Peu d'emplois qualifiés.
La Communauté de communes	<ul style="list-style-type: none"> · Une intercommunalité à taille humaine en terme de gouvernance et de cohésion. · Une solidarité financière vis-à-vis des communes qui se double d'une ébauche de mutualisation. · Des ressources humaines de haut niveau et impliquées, aptes à faire face aux évolutions de compétences. · Un large spectre de compétences en matière de développement et services à la population. 	<ul style="list-style-type: none"> · Des politiques de développement (logement, petite enfance, culture, sport...) à amplifier et coordonner. · Une absence d'équipements structurants, de type centre culturel ou médiathèque, et sous utilisation de certains équipements sportifs (hors Bain-de-Bretagne). · Un manque de visibilité vis-à-vis des habitants.



PARTIE 2

Projet de territoire

Le projet de territoire permet aux communes membres de **formaliser leurs objectifs communs** pour le territoire.

Sur Bretagne porte de Loire Communauté, il a été élaboré dans le cadre **d'une démarche partagée** : les élus communautaires et municipaux, les associations, habitants, partenaires, entrepreneurs, agents publics... ont été associés afin de connaître **leur vision et leurs envies** pour le territoire.

Après plusieurs mois de travail, de rencontres et de concertations, **5 grandes orientations** ont ainsi été définies pour Bretagne porte de Loire Communauté, chacune étant **déclinée en axes et en actions**.

Les grandes orientations

- 33 — Bretagne porte de Loire Communauté :
une institution connue et reconnue
- 35 — Un cadre de vie préservé et un territoire
économe
- 38 — Un meilleur maillage de l'offre de service
au bénéfice de tous
- 41 — Une économie diversifiée et générant
plus de valeur ajoutée
- 44 — La mobilité pour un meilleur accès à
l'emploi et aux services

.....

Bretagne porte de Loire Communauté :

une institution connue et reconnue

.....

L'intercommunalité est un fait majeur du développement local. Il importe maintenant de **mieux faire connaître** l'institution au service des communes et des habitants de ce territoire **en leur apportant un soutien** technique et juridique, ainsi qu'en partageant des ressources humaines, et des moyens communautaires et municipaux.

LES OBJECTIFS

- Construire un partenariat renforcé avec les acteurs institutionnels et locaux.
- Pérenniser les ressources communautaires par la mutualisation des moyens.
- Renforcer les relations avec les EPCI limitrophes en matière de transports et de services aux habitants.
- Coordonner une mutualisation progressive selon les besoins (échanges de pratiques, assistance à maîtrise d'ouvrage, entretien du patrimoine, parc de matériel partagé, accès aux équipements...) pour maîtriser les coûts.
- Améliorer la connaissance de l'offre de services communautaires auprès des habitants et des usagers (politique de communication et de sensibilisation aux usages).
- Organiser une réponse transverse des équipes aux missions confiées.



Une séance du Conseil communautaire

Axe 1

S'appuyer sur la mutualisation pour améliorer le service 12 actions

- 1 · Faire connaître les responsables des pôles communautaires référents auprès des élus et des services municipaux.
- 2 · Encourager la mutualisation d'un parc de matériel. Matériel communautaire mis à disposition des Communes, et mutualisation de matériels entre Communes. (Faire un inventaire du matériel des services techniques des communes pouvant être mutualisés).
- 3 · Proposer des marchés communs pour accéder à la location de matériels.
- 4 · Mutualiser des contrats d'entretien (pour des équipements spécifiques, pour du matériel, pour des bâtiments).
- 5 · Étudier la faisabilité de la création d'un service de police intercommunale. Ou favoriser la mutualisation d'une politique de prévention et de sécurité (expérimentation engagée pour quelques communes via le CISPD)
- 6 · Mutualiser le personnel expert pour des projets d'urbanisme, les marchés publics, la recherche de financements, et autres (mise en place d'un annuaire des compétences).
- 7 · Développer un intranet pour mutualiser les documents, modèles de conventions et autres
- 8 · Réaliser des économies réelles en privilégiant les groupements de commandes, le cas échéant avec les EPCI limitrophes.
- 9 · Organiser régulièrement des réunions d'échanges entre les services communautaires et les services municipaux.
- 10 · Favoriser des échanges sur des expérimentations menées par plusieurs EPCI sur des thématiques particulières (exemple de l'adhésion de l'EPCI à BRUDED).
- 11 · Favoriser les initiatives de mutualisation de restauration scolaire.
- 12 · Favoriser le tutorat entre élus.

Axe 2

Faire de Bretagne porte de Loire Communauté une tête de réseau 5 actions

- 1 · Conforter le rôle d'animation et de tête de réseau du pôle Services à la population pour les associations et les acteurs locaux (vers un service d'accompagnement à la vie associative).
- 2 · Organiser la concertation avec le Conseil de développement du Pays des vallons de Vilaine.
- 3 · Développer les outils de communication traditionnels et numériques pour valoriser l'identité de Bretagne porte de Loire Communauté.
- 4 · Diffuser l'information sur l'activité communautaire auprès des mairies et des autres services (relais de l'information communautaire).
- 5 · Mettre en avant les actions et stratégies innovantes communales et intercommunales (déplacements, réseau de chaleur, gestion de l'eau, écoquartier...)

.....

Un cadre de vie préservé et un territoire économe

.....

Le territoire **dispose des outils** de planification et d'aménagement réglementaires comme le Plan local d'urbanisme intercommunal ou le Plan Climat-Air-Énergie territorial, qui permettent de **s'inscrire dans une logique de développement durable**. Il a déjà développé **des politiques de préservation** de l'environnement comme Breizh-bocage, la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il doit maintenant **anticiper l'évolution des compétences** comme l'eau potable et l'assainissement à l'horizon 2026.

LES OBJECTIFS

- S'inscrire dans un référentiel de développement urbain (Pays des Vallons de Vilaine) pour préserver et valoriser les paysages et le patrimoine architectural.
- Valoriser et renforcer les centres-bourgs en favorisant leur mutation pour éviter l'étalement urbain.
- Développer une offre de logement adaptée facilitant les parcours résidentiels (diversité du parc, résorption du vacant, logement social...).
- Préserver la richesse des milieux et la biodiversité en préservant les ressources en eau.
- Concourir à l'autonomie énergétique du territoire (diminution des consommations d'énergies fossiles, énergies renouvelables sur les bâtiments publics...).
- Favoriser une gestion des déchets recyclables et valorisables en s'appuyant sur les outils de proximité (les déchetteries locales et celles des EPCI limitrophes).



Plantation de haies bocagères à Chanteloup

Axe 1

Rendre les bourgs plus attractifs

4 actions

1 · Assurer la mise en oeuvre du programme local de l'habitat (PLH) pour répondre à la demande de logements en favorisant le parcours résidentiel.

2 · Accompagner les Communes dans leurs projets de centres-bourgs (renouvellement urbain, maintien des services, logements adaptés pour les personnes âgées...).

3 · Engager des opérations de réhabilitation du patrimoine bâti (locatif, habitat social, accession à la propriété), pour lutter contre le logement vacant et la précarité énergétique.

4 · Développer et mettre en valeur les dimensions paysagères sauvages et aménagées dans les centres bourgs, et accompagner les initiatives communales d'aménagement favorisant la transition écologique.

Axe 2

Développer un territoire économe en énergie (décliner le Plan Climat-Air-Énergie Territorial)

5 actions

1 · Envisager un conventionnement avec les déchetteries des territoires voisins.

2 · Favoriser la gestion des déchets à la source (valorisation, broyat, mulching, compost...).

3 · Inciter à la sobriété énergétique en s'appuyant sur le PCAET du Pays des vallons de Vilaine, diversifier si possible

les sources d'énergie renouvelable (hydrolienne, méthanisation, photovoltaïque...) et favoriser les économies d'énergie (LED sur éclairage public...).

4 · Assurer la promotion du PCAET.

5 · Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et communiquer sur les dispositifs d'aides existants.

Axe 3

Préserver les milieux

6 actions

1 · Favoriser la richesse des milieux et la biodiversité en protégeant les ressources en eau, la protection des zones humides (mise en oeuvre de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations).

2 · Collaborer avec les Syndicats de bassins versants pour une gestion vertueuse des eaux pluviales.

3 · Poursuivre la politique du Service public d'assainissement non collectif (diagnostic, réhabilitation, mise aux normes...).

4 · Poursuivre le programme Breizh-bocage pour limiter l'érosion des sols et préserver la biodiversité.

5 · Associer les habitants aux actions œuvrant dans la préservation de la biodiversité, notamment par des actions pédagogiques.

6 · Développer la labellisation de sites en Espaces naturels sensibles (ENS).

1 · Développer et valoriser le réseau de sentiers de randonnée.

2 · Mettre en place un tourisme vert et une marque touristique éventuellement en collaboration avec d'autres EPCI. Développer une stratégie de promotion touristique à l'échelle de l'intercommunalité. Permettre une stratégie de promotion des sites communaux, à l'échelle communautaire.

3 · Renforcer la stratégie d'animation et de développement des sites communautaires (le musée Eugène Aulnette au Sel-de-Bretagne, le site des Mines de la Brutz à Teillay, le Centre astronomique de la Couyère).

4 · Aménager les bords de Vilaine (sites de Pléchâtel et de Sainte-Anne-sur-Vilaine).

5 · Étudier la faisabilité d'une base d'activité de pleine nature – Maison de la nature et de la biodiversité, à l'échelle du Pays des vallons de Vilaine.

6 · Contribuer à la mise en valeur du petit patrimoine bâti public via l'intervention du chantier d'insertion.

7 · Contribuer à la valorisation touristique des vallées de la Vilaine et du Semnon.



Musée Eugène Aulnette au Sel-de-Bretagne

.....

Un meilleur maillage de l'offre de services au bénéfice de tous

.....

Le pôle central autour de Bain-de-Bretagne **concentre une grande partie des services** tant au niveau de l'offre commerciale qu'au niveau des services publics, culturels et sportifs. Pour maintenir **une offre équilibrée** et conserver la fonction de proximité des communes, les élus ont souhaité maintenir, voire renforcer, **la présence des services sur l'ensemble du territoire.**

LES OBJECTIFS

- Anticiper les services à la population (naître, grandir, vivre, vieillir).
- Maintenir et développer des services de proximité gérés par les communes et Bretagne porte de Loire Communauté dans les communes distantes du pôle structurant de Bain-de-Bretagne.
- Améliorer le dispositif en matière de compétence petite enfance, enfance, jeunesse et renforcer le lien entre les opérateurs.
- Développer une politique globale d'accompagnement du tissu associatif pour maintenir la dynamique associative sportive et culturelle par le soutien aux associations d'intérêt communautaire.
- Faciliter et optimiser l'usage des infrastructures communales partagées comme les salles de sports, les ALSH, les équipements culturels...
- Décentraliser des actions culturelles comme les festivals en les rendant itinérants ou multisites.



Randonnée en paddle sur la Vilaine © CN2B

1 · Développer une vision partagée avec les Communes de l'accompagnement des jeunes (de la petite enfance à la jeunesse). Réaliser un schéma directeur des services offerts en matière de petite-enfance, d'enfance et de jeunesse (municipaux et communautaires).

Pour la petite enfance et l'enfance :

2 · Confirmer Bretagne porte de Loire Communauté dans son rôle d'animation (développer les espaces et moments d'animation vers les jeunes enfants) et de soutien financier.

3 · Faciliter l'accès vers les assistantes maternelles en améliorant la connaissance de l'offre, en partenariat avec les services du Département d'Ille-et-Vilaine.

Pour la jeunesse :

4 · Conforter certains pôles en termes d'animation et de capacité.

5 · Rendre plus lisible et visible la présence des animateurs Jeunesse ainsi que leurs actions.

6 · Développer une politique en direction des jeunes (plus de 13 ans).

7 · Poursuivre le projet Jeunes en TTTTrans.

Pour les personnes âgées :

8 · Favoriser les relations intergénérationnelles.

9 · Inciter les Communes à la construction de logement adapté pour les seniors dans les centres-bourgs, et à développer des actions d'animation.

10 · Former les personnes âgées et isolées aux nouveaux outils de communication.

Pour les personnes à mobilité réduite et en faveur de l'accessibilité :

11 · Faire vivre la Commission Accessibilité.

12 · Adapter l'espace public à l'usage des personnes à mobilité réduite.

Pour tous :

13 · Collaborer avec l'épicerie sociale afin de développer ses services.

14 · Favoriser l'accueil des professionnels de santé dans les Communes.



Animation autour de la bienveillance éducative au centre culturel de Crevin

Axe 2

Favoriser les pratiques sportives et une offre diversifiée

7 actions

1 · Conforter les offices des sports du territoire pour contribuer à mailler le territoire en terme d'activités sportives.

2 · Reconstruire sur site le centre aquatique de Bain-de-Bretagne.

3 · Finaliser le diagnostic en cours (schéma directeur des équipements et des pratiques).

4 · Favoriser la mutualisation à l'échelle des Communes des équipements polyvalents, pour améliorer le taux d'occupation.

5 · Encourager les partenariats, voire les fusions entre les clubs.

6 · Communiquer sur l'offre sportive proposée sur l'ensemble du territoire.

7 · Soutenir une offre de handisports et/ou de sport-santé sur le territoire.

Axe 3

Soutenir les activités culturelles

6 actions

1 · Soutenir l'animation culturelle par le soutien aux porteurs de projets locaux.

2 · Développer le réseau de la lecture publique.

3 · Envisager la délocalisation d'événements.

4 · Développer une offre de programmation culturelle sur le territoire.

5 · Étudier la faisabilité d'un ou plusieurs lieux d'accueil des écoles de musique.

6 · Valoriser l'offre culturelle sur le territoire par la mutualisation des moyens techniques, structurels ou d'ingénierie.



Les bibliothèques bénéficient du fonds DVD communautaire pour enrichir leur offre.

.....

Une économie diversifiée et générant plus de valeur ajoutée

.....

Hormis les activités artisanales, plutôt localisées dans les petites communes, **l'essentiel de l'activité économique** est située sur le pôle de Bain-de-Bretagne et celui de Grand-Fougeray, dotés de larges parcs d'activités. Même si des entreprises se développent et s'installent sur le territoire, il importe néanmoins **d'attirer des entreprises exogènes** porteuses de plus de valeur ajoutée et d'innovation, **générant des emplois nouveaux.**

LES OBJECTIFS

- Renforcer les partenariats et le travail en réseau avec les clubs d'entreprises et les acteurs locaux.
- Affirmer le positionnement stratégique des parcs d'activités économiques pour l'accueil d'entreprises provenant de l'extérieur.
- Développer des emplois locaux qualifiés pour fixer la population.
- Mobiliser l'immobilier d'activités vacant pour les activités de proximité.
- Maintenir les activités et commerces de proximité dans les centres-bourgs.
- Favoriser la production et la consommation locales.
- Pérenniser l'activité agricole sur le territoire en privilégiant les circuits courts.



Bâtiment à vocation économique Le Steriad - Parc d'activités Château-Gaillard à Bain-de-Bretagne

Axe 1

Promouvoir le territoire 7 actions

- 1 · Élaborer une stratégie de promotion du territoire (axes routiers, Bretagne Qualiparc, services...).
- 2 · Structurer les services d'accompagnement et de conseil aux entreprises dans tous les domaines d'activités.
- 3 · Soutenir le développement du e-commerce.
- 4 · Bâtir un recensement exhaustif du tissu économique (TPME, PME, grandes entreprises...) et ainsi qu'un recensement des besoins en termes d'emplois qualifiés et de salariés formés.
- 5 · Construire un partenariat avec les réseaux d'entreprises pour les inciter à faire connaître le territoire et son potentiel.
- 6 · Accompagner le développement des activités touristiques (hébergements, prestataires...).
- 7 · Soutenir les projets touristiques communaux par de l'ingénierie communautaire.

Axe 2

Conforter les capacités d'accueil 8 actions

- 1 · Réaliser des bâtiments relais et/ou blancs dans les zones d'activités pour accompagner le développement des entreprises.
- 2 · Créer un observatoire des locaux à vocation économique.
- 3 · Encourager la pratique du local éphémère commercial dans les centres-bourgs.
- 4 · Créer des espaces de coworking et des hôtels d'entreprises.
- 5 · Permettre à des entrepreneurs de rester et de s'installer en zones rurales.
- 6 · Développer des modalités innovantes d'installation des artisans.
- 7 · Mettre en réseau les agriculteurs pour une offre de vente en commun.
- 8 · Préparer le développement économique de 2030.

Axe 3

Conforter l'attractivité des centres-bourgs 4 actions

- 1 · Accompagner l'animation commerciale collective.
- 2 · Favoriser la création, la modernisation et l'accessibilité des locaux commerciaux (Pass Commerce-Artisanat, aide aux derniers commerces...).
- 3 · Réintroduire et maintenir les services dans les centres-bourgs.
- 4 · Redynamiser les marchés et attirer de nouveaux producteurs par une politique de soutien aux associations de commerçants et artisans.

Axe 4

Rendre plus lisible l'accompagnement vers l'emploi

4 actions

- 1 · Faciliter l'accès au logement pour les jeunes travailleurs.
- 2 · Améliorer la coordination des informations et des moyens auprès des chercheurs d'emplois, et renforcer la communication sur les services d'accompagnement vers l'emploi.
- 3 · Mettre en place des formations en lien avec les besoins des entreprises.
- 4 · Accompagner les Mairies à l'aide d'outils pour renseigner les usagers.

Axe 5

Développer un territoire connecté

3 actions

- 1 · Poursuivre la politique de développement de l'accès au multimédia.
- 2 · Favoriser la médiation numérique.
- 3 · Participer au déploiement du très haut débit dans le cadre du Projet Bretagne Très Haut Débit.

Axe 6

Soutenir un modèle agricole local

4 actions

- 1 · Développer un partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine pour anticiper le modèle de l'agriculture du futur.
- 2 · Promouvoir les producteurs locaux et faciliter les circuits courts.
- 3 · Soutenir la multifonctionnalité dans les exploitations (tourisme vert).
- 4 · Soutenir les installations d'agriculteurs.



Élevage à Lalleu © Charles Crié

.....

La mobilité pour un meilleur accès à l'emploi et aux services

.....

Le territoire connaît **de nombreux trajets domicile-travail** générés par les actifs allant travailler dans la métropole rennaise ou venant de celle-ci. Il existe aussi des difficultés qui **contraignent les mobilités sur le territoire** tant vers les commerces que vers les services, et ce pour tous les publics.

LES OBJECTIFS

- Faciliter la mobilité de tous au sein du territoire vers les pôles d'emplois et de services, et vers les territoires limitrophes.
- Accompagner l'intermodalité (utilisation de plusieurs modes de transport pour un même déplacement), et le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle.
- Développer un réseau de mobilités douces entre les communes et dans les communes (schéma de déplacements doux).
- Renforcer la connexion et la couverture numérique du territoire.
- Faciliter les migrations alternantes (trajets domicile-travail) en s'appuyant sur l'offre régionale et celle de la métropole rennaise pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.
- S'inscrire dans la logique du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour réduire l'empreinte carbone du territoire.



Aire de connexion intermodale à Grand-Fougeray © Patrice Dorizon

Axe 1

Encourager toutes les formes de mobilité

6 actions

1 · S'appuyer sur les applications numériques existantes pour développer les mobilités individuelles.

2 · Développer les services sur les aires intermodales (location vélos et voitures électriques, bornes de recharges électriques...), et les connecter aux centres-bourgs via des liaisons douces.

3 · Continuer à adapter le dispositif de transport à la demande (véhicules pour personnes à mobilité réduite, personnes âgées, horaires adaptés...) et s'appuyer sur un référent dans chaque commune pour communiquer.

4 · Réaliser une étude pour connaître et analyser les attentes et les besoins des habitants en terme de mobilités, pour réfléchir à un service de transport en commun adapté.

5 · Étudier un système de prêt de vélo ou voiture sans permis, location de vélo ou subvention pour l'achat de vélos électriques.

6 · Réaliser un schéma directeur des modes de déplacements doux pour faciliter les liens entre les communes et vers les services.

Axe 2

Développer, faciliter l'accès et gérer l'offre

5 actions

1 · S'intégrer dans le dispositif MobiBreizh pour ouvrir l'accès à l'information.

2 · Communiquer sur l'offre communautaire et sa relation avec les autres mobilités (sensibilisation aux modes alternatifs).

3 · Adhérer à une plateforme de mobilité et/ou mettre en place un service de conseil en mobilité.

4 · Décliner les propositions en matière de mobilité du Plan Climat-Air-Énergie Territorial sur le territoire.

5 · Créer un partenariat avec la Région Bretagne et les EPCI limitrophes pour articuler l'offre locale avec l'offre périphérique (autres EPCI).



PARTIE 3

Avis du Conseil de développement

Le Président de Bretagne porte de Loire Communauté a présenté au Conseil de développement du Pays des vallons de Vilaine **les éléments relatifs à la réactualisation** du projet de territoire, en visio-conférence le 8 avril 2021 (30 participants). Suite à cette présentation, les membres du Conseil de développement ont échangé en ateliers et sur un document collaboratif pour **élaborer un avis collectif**.

D'une manière générale, au regard des enjeux identifiés sur le territoire, le Conseil de développement **estime cohérentes les réponses apportées** dans le projet de territoire réactualisé, mais souhaite **apporter un avis argumenté complémentaire**.

Dans cet avis, le Conseil de développement met l'accent sur **l'importance de répondre aux enjeux de transitions écologiques et sociétales** en préservant la santé, le vivre-ensemble et la qualité de vie sur le territoire.

Démocratie participative

Le Conseil de développement du Pays des Vallons de Vilaine est mentionné dans le projet actuel comme élément d'appui de la concertation intercommunale. Associer les acteurs de la société civile organisée et les habitants aux projets du territoire est **un enjeu fort** pour répondre à l'objectif **d'animation d'une culture participative sur le territoire**.

L'animation des axes définis dans le projet de territoire pourrait se faire avec les habitants en les associant pleinement à la construction des actions. De même, les réponses aux enjeux du territoire ne peuvent se faire sans y associer les habitants (tourisme, santé, équipements...).



Compétences de l'intercommunalité

• Mieux communiquer

Le Conseil de développement note qu'il n'est pas toujours facile de connaître précisément **les compétences des intercommunalités**, en constantes évolutions, qui agissent pourtant au plus près des habitants. Il propose de rendre plus lisibles les compétences des Communes et des intercommunalités en soutenant **la création de référents "relais communication"** dans les Communes.

Accroître la communication (pas uniquement numérique) sur le rôle de chacun et les dispositifs existants semble être un objectif à atteindre.

Répondre aux besoins des habitants et en particulier les plus fragiles

• Répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population

Le Conseil de développement note l'attention portée **aux personnes âgées** comme une des actions de l'axe 1 pour rendre les bourgs plus attractifs. En effet, le Conseil de développement du Pays des vallons de Vilaine a mis en exergue, en 2020, dans son rapport sur la dynamisation des centres-bourgs, **la place des seniors** sur notre territoire.

Dans ce rapport, le Conseil de développement précise que **le vieillissement de la population** ne doit pas être vu sous le prisme unique de la dépendance mais bien **comme une opportunité de réinvestir nos centralités**.

Le rapport est consultable sur paysdesvallonsdevilaine.fr

Concernant l'orientation "Un meilleur maillage de l'offre de service", là encore apparaît la mention aux besoins de services vers les aînés, ce qui rejoint une piste d'action définie dans l'axe 1 "Pour les personnes âgées, les relations intergénérationnelles et des logements adaptés pour les seniors".

Dans "Une économie diversifiée", l'objectif visant à maintenir les activités et le commerce peut se trouver redynamiser si l'accueil des aînés dans les centres-bourgs est vu **comme un potentiel**. C'est ce qui est visé dans les axes 1 et 3, mais également dans l'axe 6 dans lequel le modèle agricole devra porter **l'enjeu des circuits courts pour un retour à une alimentation rurale, durable, de qualité et de proximité**.

• Sans oublier les plus jeunes et les parents

Le Conseil de développement propose de compléter l'axe défini dans le projet de territoire avec une communication spécifique **en direction de la parentalité**.

La création d'une application par exemple "*Que faire avec ses enfants?*" peut être envisagée, avec un système d'aide entre parents. Cette application en plus de proposer des sorties, des activités sur le territoire, **pourrait permettre de créer du lien**.

En lien avec le projet TTTrans, il serait intéressant de **proposer des espaces éphémères/ponctuels ou permanents** dans les communes pour l'accueil des jeunes.

Le développement de la politique en faveur des jeunes **pourrait intervenir avant l'âge de 13 ans**.

• Répondre à l'accueil des plus fragiles et notamment des réfugiés

Notre société vit une véritable crise de l'accueil des réfugiés.

Il nous faut favoriser l'accueil des populations sur les territoires. Il importe de favoriser et **encourager les initiatives** pour l'accueil et l'accompagnement de migrants dans les communes **en prévoyant des fonds** pour organiser cet accompagnement, en proposant des formations à l'accompagnement de ces réfugiés, en favorisant leur intégration dans les communes.

Se déplacer en zone peu dense

Avant d'envisager des solutions en matière de mobilité, il convient d'observer et d'établir **un diagnostic précis** des déplacements actuels réalisés sur le territoire et de les **porter à connaissance**. L'objectif identifié par le Conseil de développement reste que chacun puisse se déplacer sur le territoire **quel que soit son lieu d'habitation**.

• Mieux communiquer sur l'existant

Comme évoqué lors de la précédente mandature du Conseil de développement de Bretagne porte de Loire Communauté, il apparaît important, avant d'envisager des nouvelles offres en matière de mobilités, de mieux communiquer sur l'existant. Le TAD (transport à la demande) souffre d'un déficit de communication. Pourtant c'est une initiative **à soutenir et développer** pour qu'elle réponde aux besoins de l'ensemble des habitants.

De même, quelques dysfonctionnements dans l'organisation du TAD ont été observés. Il serait donc intéressant d'organiser des temps d'échanges pour **trouver collectivement des pistes d'amélioration** pour rendre ce service plus efficient et utilisable par toutes et tous (jeunes, personnes âgées, enfants...) quel que soit son lieu d'habitation.

De même, il paraît essentiel de mieux communiquer sur des dispositifs comme le permis à 1€/jour.

• Innover, expérimenter

Avant de proposer des solutions clés en main, il convient d'associer les habitants à **l'expérimentation de nouvelles propositions**. Il semble important d'expérimenter en matière de mobilités, **lever les freins** que peuvent avoir les habitants en s'appuyant par exemple sur **le développement du covoiturage** (solidaire). Le rôle de la collectivité peut être **d'encourager ces modes de transports alternatifs** à la voiture personnelle et individuelle. De même, pour de très courts trajets, la voiture personnelle est parfois utilisée (par exemple pour transporter les enfants à l'école), alors **qu'un moyen de déplacement doux pourrait être préféré** (pédibus par exemple).

Pour encourager les changements de pratique, la Communauté de communes et les Communes pourraient envisager **des temps de réflexion conjoints** en y associant des habitants pour émettre **des propositions facilitantes** pour les déplacements piétons ou vélos. La mobilité douce n'est pas réservée qu'aux centres des grandes villes, elle peut aussi être déployée dans les communes grâce à la volonté collective.

• Encourager, inciter la mobilité douce

Pour encourager la mobilité entre et dans les communes du territoire, il pourrait être réalisé **un plan de déplacement doux** entre les communes. Ce plan de déplacement devra prendre en compte les liaisons pédestres et cyclables du territoire pour offrir à tous les habitants, y compris hors centres-bourgs, des alternatives à la voiture.

Pour encourager la pratique du vélo, la Communauté de communes peut envisager dans son plan de déplacement doux, **l'acquisition et la mise à disposition de vélos à assistance électrique** sur le territoire.

Un autre élément très important est mentionné par le Conseil de développement : **la mise en sécurité** des voies pédestres et cyclables. Pour encourager les habitants à prendre leur vélo ou marcher, il faut bien évidemment sécuriser les voies.

• **Mobilité et aménagement du territoire**

Le Conseil de développement note que la question des mobilités ne peut être déconnectée **d'une réflexion globale** liée à l'aménagement du territoire. Un territoire qui offre des services de proximité (épicerie, boulangerie...) dans les centres-bourgs des communes permet de couvrir des besoins quotidiens, de conserver un lien social fort entre les habitants. En outre, il donne la possibilité à des personnes parfois non motorisées de répondre à des besoins de première nécessité. Il y a là, **un enjeu social fort**. Nous proposons donc de connecter cette problématique de mobilité à l'aménagement global de notre territoire.

Un autre élément fort a été mentionné par le Conseil de développement : **les déplacements hors territoire communautaire**. Les habitants n'ont pas toujours connaissance de l'existant. Par exemple, les lignes de transports vers la gare de Guipry-Messac ou encore les déplacements vers la Loire-Atlantique (Derval), vers les communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté ou encore vers Janzé, Rennes Métropole ou Redon Agglomération sont nombreux et doivent peut-être faire l'objet d'une approche globale à une échelle plus large.



Répondre aux besoins des habitants par une offre de services adaptée

La crise sanitaire a mis en exergue un isolement et une solitude accrue de certains publics. L'intercommunalité peut être un élément fédérateur en partenariat avec les communes pour contribuer à faire émerger **des tiers lieux d'accueil** créant du lien social.

Le Conseil de développement note l'importance de suivre et coordonner le fonctionnement de **"voisins vigilants et solidaires"** pour mieux être présent là où des habitants souffrent d'isolement ou s'installent dans une certaine déprime (jeunes et personnes sans emploi, agriculteurs, personnes âgées). Pour cela, il est important de garder le contact avec les personnes dont la situation a été signalée. Les réseaux d'aides à domicile, les CCAS peuvent être des acteurs facilitateurs.

Le Conseil de développement est attentif à ce que l'action sociale touche l'ensemble des habitants dans les communes. Il est important que les communes restent une porte d'entrée pour les habitants afin qu'ils trouvent des réponses rapides à leur besoin. Là encore, le développement **d'un réseau de tiers lieux** sur le territoire pourrait être intéressant.

Par ailleurs la réflexion sur la police intercommunale doit être menée conjointement avec la population afin d'apporter son retour sur son sentiment concernant la sécurité des personnes et des biens. L'anticipation commune des besoins recensés par la population en terme de sécurité et son approche en co-construction entre élus et citoyens, nous semble pertinentes pour une meilleure identification des problématiques et des solutions à proposer même si elles ne débouchent pas sur une police intercommunale et que la gendarmerie intervient sur le territoire.

Une biodiversité préservée et une alimentation saine, de qualité et à proximité

La **biodiversité** est plus que jamais au cœur des préoccupations de toutes et tous, mais les habitants ne sont pas toujours sensibilisés à ces questions. Le Conseil de développement préconise **d'organiser à l'échelle du territoire** des temps de sensibilisation auprès des habitants mais aussi des élus (par exemple éviter les taillages de haies en période de nidification, envisager des alternatives aux produits phytosanitaires, un désherbage mécanique plutôt que chimique...) et du monde agricole (incitation à la plantation de haies bocagères en accord avec la trame verte et bleue).

Le **programme Breizh-bocage** propose de restaurer le bocage. Les haies, composantes du bocage, sont des éléments clés de l'environnement et structurent le paysage rural. Le bocage s'est progressivement dégradé. De nombreuses haies et talus ont disparu et le bocage vieillissant nécessite une revitalisation par des plantations nouvelles.

Un travail de sensibilisation auprès des habitants est important à intégrer au programme Breizh-bocage pour prévenir toute forme de destruction. Une vraie politique volontariste est possible dans le domaine de **la préservation de la qualité de l'eau**. Par exemple, dans le domaine agricole, la collectivité peut **favoriser l'installation d'agriculteurs biologiques**, des maraichers, inciter à la conversion et au respect des règles (épandage à 5 m des cours d'eau, utilisation de produits phyto-destructeurs, élevage hors sols démesurés...).

Les zones humides sont indispensables à la biodiversité

Le Conseil de développement souhaite que des mesures fortes soient prises en matière de préservation des zones humides. Nous proposons qu'une réflexion soit menée à l'échelle du territoire sur notre agriculture de demain ainsi que la place des collectivités territoriales dans l'accompagnement vers une agriculture de proximité, respectueuse des écosystèmes.

Le Conseil de développement a toujours été attaché au sein des groupes de travail qu'il anime et notamment du groupe "mutations agricoles" a instauré un cadre d'échange bienveillant entre professionnels du monde agricole, habitants, élus et acteurs associatifs. Ensemble, les acteurs réfléchissent à **quelle agriculture ils souhaitent demain**. Le Conseil de développement a souhaité en 2019 mettre en valeur les acteurs du monde agricole sur le territoire au travers d'un film.

Le renouvellement générationnel des agriculteurs est un enjeu très fort sur notre territoire car beaucoup d'agriculteurs partent en retraite. Il serait donc intéressant d'engager des réflexions sur **la reprise des fermes**, leur devenir et le développement des emplois agricoles associés.

Concernant les actions proposées en matière d'alimentation, le Conseil de développement propose **qu'une approche globale** soit envisagée afin de faire du territoire un lieu de production et de consommation responsable. Des dispositifs comme **les programmes alimentaires de territoire** permettent de définir les ambitions et les actions à mettre en œuvre pour les territoires. De réels leviers existent pour valoriser les circuits courts. Une réflexion est également à encourager autour de la restauration scolaire.

Des marchés plus attractifs

Les marchés sont indispensables à la vie locale. Le Conseil de développement propose qu'une réflexion soit portée sur la valorisation des marchés, des productions locales ainsi qu'autour de leur animation.



Une eau et une alimentation de qualité pour une santé préservée

Le Conseil de développement soutient toutes les mesures **en faveur de la reconquête d'une eau de qualité**. Il est important en effet de se rappeler que l'homme ne devrait pas agir "*comme maître et possesseur de la nature*" (Descartes). Nous sommes en interactions perpétuelles avec notre environnement (animaux, végétaux, milieux "non vivants" - air, eau, etc -). L'être humain n'est pas la seule espèce vivante sur terre, c'est certes une évidence et pourtant nous l'oublions bien souvent. Notre santé (et la qualité de notre vie voire notre survie) est dépendante de la santé de l'ensemble de notre environnement et **la biodiversité doit être maintenue** (il nous faut éviter la disparition d'espèces animales et végétales vivants dans et autour de nos communes). Les multiples crises (dont la pandémie que nous vivons) que nous traversons sont liées à des perturbations de l'air, de l'eau et donc à des pollutions diverses et variées. Il nous faut, en conséquence, pour ce qui concerne nos communes et nos territoires, veiller à développer **une urbanisation raisonnée** et tenant compte de ces réalités inquiétantes. Sur l'ensemble des territoires, **les effets cumulés et symbiotiques** de politiques de développements prenant en compte une meilleure "santé" de nos environnements ne pourront qu'être bénéfiques pour notre santé et la qualité de notre vie. Par ailleurs, le Conseil de développement partage le souhait de développer la labellisation de sites en Espaces naturels sensibles (ENS) avec des actions de promotion et d'animation.

Un attention portée également à l'équilibre afin de ne pas laisser filer l'eau directement à la mer et vouloir détruire des seuils pour laisser passer des poissons, la destruction des déversoirs, notamment, ferait aussi laisser l'eau aller plus vite à la mer. Il nous faut donc veiller à la qualité de l'écoulement de l'eau (haies, bitume, pentes, etc), au fait que les poissons puissent remonter à contre-courant des moulins. Il nous faut veiller à la qualité de l'air (microparticules, gaz toxiques, fumées diverses...), de l'eau (nitrates, pesticides, résidus industriels, médicaments libérés dans les eaux mais aussi microbes ainsi que virus...), notre alimentation (perturbateurs endocriniens, additifs divers...), respects des niches écologiques.



Énergie

Le Conseil de développement veille à ce qu'une vision parfois trop économique de l'écologie ne soit faite.

En lien avec les axes développés dans le PCAET - **Plan climat-air-énergie territorial**, le Conseil de développement insiste sur le fait que des mesures incitatives soient prises pour mettre en place des panneaux photovoltaïques sur les toitures des entreprises du territoire. Les mesures doivent également être poursuivies en matière d'**isolation des bâtiments** nouvellement construits (cahier des charges du promoteur). Le conseil auprès des particuliers et des collectivités mené dans le cadre de **l'espace Renov'habitat** doit être conforté car il répond à des enjeux importants et nombreux.

Une réserve est émise à l'égard du développement de l'éolien sur le territoire qui ne répond pas toujours aux besoins et crée parfois des réticences des habitants. Une réflexion autour de l'épargne énergie citoyenne locale pourrait être encouragée par le PCAET pour une énergie produite localement avec et pour les habitants. Enfin, la lutte contre **la précarité énergétique** doit être un des objectifs sur notre territoire.

Par ailleurs, un travail de sensibilisation est à prévoir pour que toutes les lumières des vitrines de tous les magasins et des écoles la nuit soient éteintes, et il est proposé d'investir dans **des lampadaires solaires**.

Tourisme

Le Conseil de développement partage l'objectif de développer **un tourisme vert** à condition de bien en définir les contours. Vouloir développer un tourisme vert est une bonne idée mais quelle est l'image que nous souhaitons renvoyer aux touristes ? Un territoire globalement préservé, pensé comme un tout, sur lequel les touristes trouvent une nature exploitée mais de façon intelligente, moderne ? Ou une nature asservie, sans caractère, productive, dégradée ? **La préservation de la biodiversité et des sentiers de randonnée sont indispensables à valoriser pour l'image du territoire.**

Le Conseil de développement propose que des liens soient établis entre agriculture et tourisme (théâtre à la ferme par exemple) comme le précise le dernier axe du projet de territoire.

La valorisation des circuits courts est là encore, un enjeu fondamental, évoqué dans un des axes précédents. Le guide des producteurs locaux édité par le Pays des vallons de Vilaine est un outil intéressant qui est en cours de réactualisation.

Sur le volet touristique, le Conseil de développement souhaite voir se renforcer les coordinations entre les deux Communautés de communes à l'échelle du Pays ainsi qu'à l'échelle de la Destination touristique Rennes et les portes de Bretagne.

Aménagement du territoire

Habitat

Le Conseil de développement partage la volonté de l'intercommunalité de mettre en place **une politique de l'habitat volontariste** pour lutter contre la vacance des logements et soutenir la rénovation du bâti en centralité. Comme rappelé dans cet avis en première partie, la prise en compte du vieillissement de la population doit être primordiale pour mener une politique d'habitat inclusive en faveur des seniors en centre-bourg et encourager l'innovation (logements intergénérationnels, participatifs...)

Il semble nécessaire d'aller plus loin en matière de **développement du logement social** sur l'ensemble des communes.

Le Conseil de développement rappelle l'importance d'avoir **une vision globale et transversale** de l'aménagement du territoire. L'équilibre entre l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités **tout en préservant l'environnement naturel** doit être trouvé.

• Trouver le bon équilibre

Les choix pris en matière de développement ou d'extension de zones commerciales ne doivent pas se faire **au détriment des commerces de proximité en centralité**. Ainsi, en cohérence avec les objectifs pris par la Région Bretagne dans le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), le Conseil de développement appelle à prendre le temps de la réflexion en matière d'aménagement du territoire pour que **les centres-bourgs puissent garder leur vitalité et animer les communes**.

De même, le Conseil de développement partage les actions proposées en matière de **renouvellement urbain**. Éviter l'étalement urbain ou les extensions des zones d'habitat hors des centralités semble un élément primordial répondant aux objectifs de demain. Pour répondre aux objectifs en matière de transitions écologiques, le Conseil de développement propose qu'un axe fort soit déployé sur le développement **des éco-quartiers**. Ces derniers pourraient être un marqueur fort du territoire répondant à une attente sociétale de plus en plus grande. Là encore, une approche globale via le PLUiH (Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme de l'habitat) est nécessaire.

• Droit au logement

En matière de droit au logement, le Conseil de développement est attentif à ce que chaque commune puisse proposer un logement d'urgence. C'est une nécessité **en matière de solidarité**. Ces logements, lorsqu'ils ne seront pas utilisés peuvent tout à fait être envisagés pour un autre usage (touristes...).

Enfin, envisager un urbanisme circulaire c'est-à-dire réutiliser des bureaux désaffectés ou de logements vétustes pour leur donner une seconde vie nous semble être une piste à explorer.

L'économie sociale et solidaire : levier pour le territoire

Le Conseil de développement estime que **l'économie sociale et solidaire** est relativement peu présente dans le projet de territoire. Un temps d'information sur ce que recouvre l'ESS semble alors très important car elle représente une activité non négligeable sur le territoire.

La Communauté de communes peut en faire un axe de développement intéressant pour le territoire notamment en :

- réalisant un état des lieux de l'existant en partenariat avec le pôle ESS, Vallons Solidaires
- soutenant le développement et la coordination **des espaces tiers lieux** tels que les épiceries ou cafés solidaires afin que ces projets se pérennisent.

• Consommer local

Le commerce local se porte de mieux en mieux surtout en cette période de crise sanitaire, grâce à **une prise de conscience de la nécessité de soutenir les activités locales et de préserver sa santé avec des produits de qualité**. Cependant, on note l'absence de réseau numérique officiel qui permettrait de mettre en lien tous les acteurs locaux et les acheteurs. Un site internet qui mettrait en relation les producteurs locaux et les acheteurs, serait un gage de confiance face à la multiplicité de sites existants (alimentaires et non alimentaires).

Le Conseil de développement encourage la création d'un marché local itinérant s'inscrivant dans les valeurs de l'ESS. Ce marché pourrait être un outil de promotion du territoire. Un format de type coopérative pourrait être encouragé.

• Le soutien à la vie associative

Le Conseil de développement propose de renforcer et consolider les liens entre intercommunalités et associations.

Les associations ont parfois besoin d'aides à la formation, de conseils, d'accompagnement pour que les membres puissent mieux communiquer sur leurs événements, leurs actions. Surtout en ce moment où ils manquent parfois cruellement de bénévoles. La visibilité des actions menées par les associations contribuent au dynamisme du territoire. La richesse et la diversité du monde associatif implanté sur le territoire en font un marqueur fort de Bretagne porte de Loire et une attractivité pour le territoire.

Culture et sport

Les membres du Conseil de développement partagent le projet proposé en matière de développement du sport. Une attention portée au développement du **handisport** est à noter et peut se développer sur l'ensemble du territoire.

En matière de développement culturel, le Conseil de développement partage le souhait de voir émerger **un projet culturel de territoire** co-construit avec les acteurs locaux avec pour objectifs de :

- répondre aux besoins des habitants ;
- répondre aux besoins des acteurs culturels (proposition de réflexion autour de **la mutualisation de matériel sur le territoire et de moyens humains ainsi que la réalisation d'un état des lieux de l'existant**).

Cependant la réflexion autour de **la mutualisation de matériel** va au-delà des acteurs culturels et sportifs. En lien avec l'axe autour de l'économie sociale et solidaire, le Conseil de développement propose qu'une réflexion soit lancée ou relancée sur **un fond commun de territoire** pour venir en soutien aux acteurs locaux. La Communauté de communes peut être **facilitatrice** pour l'expérimentation d'une mutualisation de matériel nécessitant au préalable un état des lieux de l'existant et des besoins.

Pour encourager la mutualisation, il peut être proposé d'expérimenter le critère suivant : pour toute demande de financement public local, les porteurs de projet doivent proposer au moins une solution de mutualisation et/ou un réel rayonnement territorial, à destination du secteur associatif et autre acteur engagé sur de l'action territoriale. Cela doit être stipulé dans l'écrit qui lie le porteur et l'acteur public, accompagné et vérifié pour toute convention passée. Exemple d'une demande de financement de navettes pour faciliter la mobilité vers un festival : il peut être demandé de se rapprocher de certains acteurs au contact de publics en particulier, pour un réel travail sur la mobilité des publics (ceux qui n'ont pas de permis, pas de voiture, pas à l'aise de rouler de nuit, isolé...).





2 allée de l'Ille
35 470 Bain-de-Bretagne
02 99 43 70 80
accueil@bretagneportedeloire.fr
bretagneportedeloire.fr



Restez connectés à
Bretagne porte de Loire Communauté

 Bretagne porte de Loire Cté

 bplcommunaute